



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône



# Bulletin départemental

n° 339

du 12 février 2026

## Sommaire

<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) et postes à compétences particulières « Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap » (PCP-ASH) des enseignants du premier degré. Rentrée scolaire 2026.</li></ul>	3

**Division**  
**Des Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré**  
Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :  
Jean-Claude MASINI  
Tél : 04 91 99 67 52  
Mél : [ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr)

Laury GUERRINI  
Tél : 04 91 99 67 46  
Mél : [ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)

28-34 boulevard Charles Nédélec  
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 9 février 2026

Le Directeur académique des Services de  
l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) et postes à compétences particulières « Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap » (PCP-ASH) des enseignants du premier degré.  
Rentrée scolaire 2026.**

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de candidature au mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) et postes à compétences particulières relevant du champ de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (PCP-ASH), organisé en vue de la rentrée scolaire 2026.

Les enseignants souhaitant participer à ce mouvement doivent obligatoirement déposer leur candidature via l'application COLIBRIS.

Les candidats peuvent postuler à un ou plusieurs postes. Une demande distincte doit être saisie pour chaque fiche de poste sollicitée.

La liste synthétique des postes proposés ainsi que les fiches de poste détaillées sont annexées à la présente note de service. Les fiches de postes sont également consultables dans COLIBRIS.

Les modalités de candidature aux postes relevant des écoles innovantes du plan « Marseille en Grand » font l'objet d'une note de service spécifique.

**Ouverture de l'application COLIBRIS du jeudi 12 février 2026 au mercredi 25 février 2026  
pour les postes à profil et postes à exigences particulières**

## **I. Procédure d'accès à l'application COLIBRIS**

- Accédez à votre portail **ESTEREL** : <https://esterel.ac-aix-marseille.fr>
- Renseignez vos éléments de connexion dans l'interface « Identifiez-vous », si vous n'êtes pas encore identifié.
- Dans le domaine Ressources humaines, sélectionnez « **COLIBRIS** – Portail des démarches ».
- Dans **COLIBRIS**, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et nom s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton « Se connecter ».
- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu « Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône ».

## **II. Catégories de postes**

Le mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières repose sur deux procédures distinctes.

Pour chacune d'elles, une commission émet un avis à l'issue de l'étude des dossiers et, le cas échéant, d'un entretien.

### **II.1 Procédure d'affectation sur poste à profil (PAP) et poste à profil ASH (PAP-ASH)**

Les postes à profil correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2026.

La procédure d'affectation sur poste à profil est indépendante des opérations du mouvement intra-départemental MVT1D.

À ce titre, les candidats ne sont pas tenus de participer au mouvement MVT1D.

Les enseignants retenus sont affectés directement sur le poste concerné, en dehors du calendrier et des opérations techniques du mouvement MVT1D.

Les affectations sont prononcées à titre définitif (hors mention spécifique portée sur la fiche de poste), entraînant la perte du poste occupé durant l'année scolaire 2025-2026.

Il est rappelé que toute nomination sur poste à profil est prioritaire sur toute autre candidature. En conséquence, les vœux éventuellement formulés dans le cadre du mouvement MVT1D seront automatiquement supprimés de l'application.

En cas d'obtention de plusieurs postes à profil classés à rang égal, l'enseignant devra effectuer un choix.

### **II.2 Procédure d'affectation sur poste à exigences particulières (PEP) et postes à exigences particulières ASH (PEP-ASH)**

Les postes à exigences particulières sont susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2026.

Ils sont intégrés au mouvement intra-départemental. À ce titre, les enseignants doivent impérativement formuler les vœux correspondants dans l'application MVT1D afin de pouvoir être affectés sur ces postes, selon le calendrier qui sera précisé ultérieurement dans la note de service relative au mouvement intra-départemental. Les modalités d'affectation (à titre définitif ou provisoire) sont également précisées dans cette même note.

Les enseignants ayant obtenu un avis favorable sont départagés selon leur barème.

Certaines fonctions peuvent nécessiter la détention d'un diplôme, d'un examen ou d'une certification spécifique. Cette exigence est mentionnée sur chaque fiche de poste. Les enseignants engagés dans un parcours de formation diplômante peuvent également candidater.

Les candidatures s'effectuent sur la base d'un profil attendu, sans préjuger de l'affectation effective, laquelle dépend du nombre de postes ouverts au mouvement.

Les avis favorables sont valables pour une durée de trois ans. Les enseignants concernés n'ont donc pas à déposer une nouvelle candidature sur COLIBRIS pendant cette période. En revanche, la saisie des vœux dans MVT1D demeure obligatoire chaque année.

## **III. Calendrier et communication**

La sélection des candidats est assurée par une commission qui examine les dossiers. Si la fiche de poste indique une condition particulière (diplôme, certification, expérience...), ladite commission peut également organiser un entretien pour vérifier que le candidat correspond au profil recherché.

Les commissions de recrutement se tiendront du 23 au 27 mars 2026.

Les candidats concernés recevront une convocation par courrier électronique sur leur messagerie académique.

Les avis relatifs aux candidatures sur postes PCP et PCP-ASH seront communiqués le 31 mars 2026.

Les enseignants ayant obtenu un avis favorable pour les postes PEP et PEP-ASH pourront consulter le

calendrier détaillé des opérations du mouvement MVT1D dans la note de service dédiée, qui sera publiée ultérieurement au bulletin départemental.

Après la clôture de la campagne, toute communication sera assurée exclusivement via la messagerie académique des agents, qu'il est recommandé de consulter régulièrement.

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande **VERDON** sur le portail **ESTEREL** (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>) en choisissant le domaine « **GRH** » et la thématique « **COLIBRIS** » ;
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 ([ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr));
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats, l'interlocuteur est le secrétariat ([ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)).



**Jean-Yves BESSOL**

**Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP)  
des enseignants du premier degré**

ANNEXE - Liste des postes à compétences particulières Rentrée scolaire 2026

I- Postes à Profil (PAP)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PAP2026-001-CPC MARSEILLE BELLE DE MAI	CPC MARSEILLE BELLE DE MAI
PAP2026-002-CPC SAINT MARTIN	CPC SAINT MARTIN
PAP2026-003-CPC MARSEILLE ST BARNABE	CPC MARSEILLE ST BARNABE
PAP2026-004-CPC MARSEILLE JOLIETTE	CPC MARSEILLE JOLIETTE
PAP2026-005-COORDO REP+ MARSEILLE LE CANET	COORDO REP+ MARSEILLE LE CANET
PAP2026-006-COORDO REP+ MARSEILLE AYGALADES	COORDO REP+ MARSEILLE AYGALADES
PAP2026-007-COORDO REP+ MARSEILLE ST CHARLES	COORDO REP+ MARSEILLE ST CHARLES
PAP2026-008-COORDO REP MARTIGUES	COORDO REP / CITE EDUCATIVE MARTIGUES
PAP2026-009-ERUN ASH EST SALON	ERUN ASH EST - SALON
PAP2026-010-ERUN LA CIOTAT AUBAGNE	ERUN LA CIOTAT - AUBAGNE
PAP2026-011-CP MISSION MATERNELLE	CP MISSION MATERNELLE
PAP2026-012-CITE INTERNATIONALE ANGLAIS1	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ANGLAIS
PAP2026-013-CITE INTERNATIONALE ANGLAIS2	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ANGLAIS
PAP2026-014-CITE INTERNATIONALE ALLEMAND1	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ALLEMAND
PAP2026-015-CITE INTERNATIONALE ALLEMAND2	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ALLEMAND
PAP2026-016-CITE INTERNATIONALE ESPAGNOL1	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ESPAGNOL
PAP2026-017-CITE INTERNATIONALE ESPAGNOL2	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ESPAGNOL
PAP2026-018-CITE INTERNATIONALE ARABE1	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ARABE

PAP2026-019-CITE INTERNATIONALE ARABE2	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ARABE
PAP2026-020-CITE INTERNATIONALE CHINOIS	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - CHINOIS
PAP2026-021-FAEP1	FORMATEUR ACADEMIQUE EDUCATION PRIORITAIRE (FAEP)
PAP2026-022-FAEP2	FORMATEUR ACADEMIQUE EDUCATION PRIORITAIRE (FAEP)
PAP2026-023-CASNAV	CASNAV

II- Postes à Profil ASH (PAP-ASH)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PAP ASH 2026-001-CPC ASH OUEST	CPC ASH OUEST
PAP ASH 2026-002-CPC ASH MARSEILLE	CPC ASH MARSEILLE
PAP ASH 2026-003-UEEA SALON E.E.PU SAINT NORBERT	ENSEIGNANT EN UEEA – SALON E.E.PU SAINT NORBERT
PAP ASH 2026-004-UEMA MARSEILLE E.M.PU FIOLE	ENSEIGNANT EN UEMA – MARSEILLE E.M.PU FIOLE
PAP ASH 2026-005-UEMA MARSEILLE E.M.PU BRICARDE	ENSEIGNANT EN UEMA – MARSEILLE E.M.PU BRICARDE
PAP ASH 2026-006-UEMA MARSEILLE E.M.PU DAMES	ENSEIGNANT EN UEMA – MARSEILLE E.M.PU DAMES
PAP ASH 2026-007-UEEA MARSEILLE E.E.PU OLYMPE GOUGES	ENSEIGNANT EN UEEA – MARSEILLE E.E.PU OLYMPE GOUGES
PAP ASH 2026-008-MDPH	MDPH
PAP ASH 2026-009-MDPH	MDPH
PAP ASH 2026-010-CPUE PEJS	COORDONNATEUR UNITE ENSEIGNEMENT PEJS
PAP ASH 2026-011-PEJS ELEMENTAIRE	ENSEIGNANT MATERNELLE DE CLASSE BILINGUE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF) / FRANÇAIS ECRIT - POLE D'ENSEIGNEMENT DES JEUNES SOURDS
PAP ASH 2026-012-ERSEH SEI ULIS SEGPA	ERSEH SEI ULIS SEGPA
PAP ASH 2026-013-CPUE E. TOULOUSE	COORDONNATEUR UNITE ENSEIGNEMENT EDOUARD TOULOUSE
PAP ASH 2026-014-SMR VAL PRE VERT	ENSEIGNANT SPECIALISE - SMR VAL PRE

III- Postes à Exigences Particulières (PEP)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PEP 2026-010-UPE2A 1ER	ENSEIGNANT UPE2A 1 <sup>er</sup> DEGRE
PEP 2026-011-FREINET	ENSEIGNANT EN ECOLE TECHNIQUE FREINET
PEP 2026-012-DIR BILINGUE	DIRECTEUR D'ECOLE BILINGUE
PEP 2026-013-DIR REP+	DIRECTEUR D'ECOLE REP+ (12 classes et +)
PEP 2026-014-DIR OCCITAN	DIRECTEUR D'ECOLE OCCITAN
PEP 2026-015-DIR APPL	DIRECTEUR D'ECOLE D'APPLICATION

IV- Postes à Exigences Particulières ASH (PEP-ASH)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PEP ASH 2026-001-ERSEH	REFERENT DE SCOLARISATION ERSEH
PEP ASH 2026-002-HOPITAL	ENSEIGNANT EN HOPITAL
PEP ASH 2026-003-CMPP	ENSEIGNANT EN CMPP
PEP ASH 2026-004-HDJ	ENSEIGNANT EN HDJ CMP CAMSP CATTTP
PEP ASH 2026-005-IEM EEAP	ENSEIGNANT EN IEM et EEAP
PEP ASH 2026-006-IME	ENSEIGNANT EN IME
PEP ASH 2026-007-ITEP ET SESSAD ITEP	ENSEIGNANT EN ITEP ET SESSAD ITEP
PEP ASH 2026-008-SESSAD TND	ENSEIGNANT EN SESSAD TND
PEP ASH 2026-009-IDS ET SSEFIS	ENSEIGNANT EN IDS ET SSEFIS

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-001-CPC MARSEILLE BELLE DE MAI</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Belle de Mai</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	IEN Marseille Belle de Mai (site des circonscriptions Marseille sud – Rue Paul Lucchesi – 13010 Marseille)
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assister l'IEN et accompagner la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription</li> <li>- Traiter des aspects administratifs, réglementaires, logistiques, en liaison avec le secrétariat de la circonscription et la DSDEN</li> <li>- Représenter l'IEN dans certaines instances</li> <li>- Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion, en lien avec les coordonnateurs de l'éducation prioritaire</li> <li>- Dynamiser les pratiques de projet et les partenariats, en fonction des besoins identifiés et des projets de réseau</li> <li>- Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés, plus particulièrement des enseignants débutants</li> <li>- Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription</li> <li>- Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils à destination des équipes.</li> <li>- Référent Français de circonscription</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	Collaborateur direct de l'Inspecteur de l'Education nationale et placé sous son autorité, le conseiller pédagogique assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités d'adaptation et d'autonomie</li> <li>- Capacité à travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service</li> <li>- Aptitudes relationnelles</li> <li>- De très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation</li> <li>- Bonne maîtrise des outils numériques</li> <li>- Positionnement professionnel</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	Marie ANGELETTI - IEN Marseille Belle de Mai - ce.0131310d@ac-aix-marseille.fr

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-002-CPC ST MARTIN</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription Saint Martin de Crau</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale de Saint Martin de Crau
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN. La circonscription de Saint MARTIN DE CRAU comprend 11 communes.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>• Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.</li> <li>• Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre et suivre les « constellations mathématiques ou français » en tant que Référent de circonscription, mettre en œuvre les résidences pédagogiques.</li> <li>• Participer à l'accompagnement d'équipe (suite aux évaluations, en éducation prioritaire...)</li> <li>• Organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue en circonscription</li> <li>• Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF)</li> <li>• Assurer le Partenariat avec les communes de la circonscription et représenter l'institution.</li> <li>• Participer aux objectifs de réseaux (Conseil écoles collège, commission de liaison...).</li> <li>• Animer et participer à divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, climat scolaire, EBEP etc.) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (missions départementales, actions de réseau).</li> <li>• Dynamiser les pratiques de projet, apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école, accompagner et soutenir les actions innovantes.</li> <li>• Gérer les dossiers EPS (agrément, sorties scolaires avec nuitées, conventions...).</li> <li>• Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription.</li> <li>• Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines, de leur didactique et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées, en particulier en français et en mathématiques.</li> <li>• Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies en mathématiques (ou s'engager à développer ces connaissances).</li> <li>• Capacité à concevoir et conduire des actions de formation</li> <li>• Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission.</li> <li>• Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN.</li> <li>• Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.</li> <li>• Posséder une aptitude au travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>• Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale. Proposer des réponses contextualisées et réalisables.</li> <li>• Maîtriser les outils numériques et les outils d'ingénierie de formation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Guichard Céline - IEN Saint Martin de Crau - <a href="mailto:ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr">ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr</a> - 04 90 47 39 63

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-003-CPC MARSEILLE ST BARNABE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription Marseille St Barnabé</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille St Barnabé, Site Cathie Combes, 10 rue Paul Lucchesi, 13010 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015). Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	<b>MISSIONS</b>	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervenir dans des classes, proposer des dispositifs et accompagner les débutants, contribuer au travail partenarial et plus particulièrement à la coordination du plan « <i>Marseille en grand</i> ».
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer, encourager et diffuser les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et favorisent les apprentissages des élèves.</li> <li>- Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats.</li> <li>- Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription, l'accompagnement de constellations, des stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés.</li> <li>- Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription.</li> <li>- Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, et de façon plus spécifique dans le cadre du plan « <i>Marseille en grand</i> » ; produire des outils.</li> <li>- Apporter son concours au suivi des projets innovants des écoles relevant de la circonscription.</li> <li>- Informer les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la mise en œuvre du plan « <i>Marseille en grand</i> ».</li> <li>- Participer aux temps de concertation et de formation du plan « <i>Marseille en grand</i> ».</li> <li>- Organiser et mener des temps réflexifs dans le Pôle ressource.</li> <li>- Contribuer aux contrôles de l'instruction dans la famille pour les enfants relevant du secteur de la circonscription.</li> <li>- Participer et accompagner aux côtés de l'IEN à la liaison inter-degrés avec les collèges de secteur et du réseau Collines.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécier et savoir travailler en équipe,</li> <li>- Être organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Posséder une maîtrise suffisante des outils bureautiques usuels.</li> <li>- Entretenir une veille pédagogique régulière spécifique à l'innovation pédagogique.</li> <li>- Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement.</li> <li>- Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions.</li> <li>- La discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire du CAFIPEMF.</li> <li>- Bonne expérience des missions de Conseiller Pédagogique et de la pédagogie de projet souhaitée.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	Mme MARIANI - IEN Marseille St Barnabé - <a href="mailto:ce.0131303w@ac-aix-marseille.fr">ce.0131303w@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-004-CPC MARSEILLE JOLIETTE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Joliette</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<b>Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée.</b> Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Joliette 1 rue Maurice Korsek, 13001 Marseille
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2015-114 du 01/07/2015 publiée au BO du 20 juillet 2015 : missions de conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	<b>MISSIONS</b>	<p>Être référent mathématiques (RMC) et suivre des constellations dans le cadre du plan mathématiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un rôle d'aide et de conseils auprès des enseignants (formation continue)</li> <li>Accompagner les débutants T1, T2, T3 et contractuels</li> <li>Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers en E.P.S. (sports terrestres)</li> <li>Suivre, administrativement et pédagogiquement des dossiers de sorties scolaires avec nuitées (lien avec PASSAN)</li> <li>Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil école/collège, conseil cycle 3).</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes.</li> <li>Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.</li> <li>Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels, tels que le CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale</li> <li>Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général.</li> <li>Être organisé, méthodique, toujours curieux, quant aux innovations pédagogiques et techniques.</li> <li>Avoir le sens du contact.</li> <li>Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</li> <li>Avoir un excellent positionnement institutionnel</li> <li>Avoir de la rigueur dans le respect des procédures administratives : intervenants extérieurs, EPS, voyages scolaires</li> <li>Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	NACER Fatima - IEN Marseille Joliette - <a href="mailto:ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr">ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-005-COORDO REP+ MARSEILLE LE CANET</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>COORDONNATEUR REP+ Secteur collège Laurencin</b> Circonscription Marseille Le Canet
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Le Canet et chef d'établissement du collège Marie Laurencin et IA-IPR référent).
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	<b>MISSIONS</b>	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés).</li> <li>- Accompagner les équipes d'école et de collège.</li> <li>- Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.</li> <li>- Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux.</li> <li>- Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+.</li> <li>- Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.</li> <li>- Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</li> <li>- Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe.</li> <li>- Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement.</li> <li>- Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles. Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	Principale du Collège Laurencin : <a href="mailto:ce.0133775h@ac-aix-marseille.fr">ce.0133775h@ac-aix-marseille.fr</a> IEN Marseille Le Canet : <a href="mailto:ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr">ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-006-COORDO REP+ MARSEILLE AYGALADES</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>COORDONNATEUR REP+ Secteur collège Jean Moulin</b> Circonscription Marseille Aygaldes
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Aygaldes, chef d'établissement du collège Jean Moulin et IA-IPR référent).
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	<b>MISSIONS</b>	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés).</li> <li>- Accompagner les équipes d'école et de collège.</li> <li>- Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.</li> <li>- Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux.</li> <li>- Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+.</li> <li>- Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.</li> <li>- Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</li> <li>- Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe.</li> <li>- Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement.</li> <li>- Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	Principale du Collège Jean Moulin : <a href="mailto:ce.0132407w@ac-aix-marseille.fr">ce.0132407w@ac-aix-marseille.fr</a> IEN Marseille Aygaldes : <a href="mailto:ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr">ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-007-COORDO REP+ MARSEILLE ST CHARLES</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>COORDONNATEUR REP+ Secteur collège Edgar Quinet</b> Circonscription Marseille Saint Charles
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Saint Charles, chef d'établissement du collège Edgar Quinet et IA-IPR référent).
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	<b>MISSIONS</b>	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés).</li> <li>- Accompagner les équipes d'école et de collège.</li> <li>- Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.</li> <li>- Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux.</li> <li>- Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+.</li> <li>- Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.</li> <li>- Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</li> <li>- Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe.</li> <li>- Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement.</li> <li>- Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	Principale du Collège Quinet : <a href="mailto:ce.0131935h@ac-aix-marseille.fr">ce.0131935h@ac-aix-marseille.fr</a> IEN Marseille Saint Charles : <a href="mailto:ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr">ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

REFERENCE		PAP2026-008-COORDO REP MARTIGUES
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>COORDONNATEUR REP / CHEF DE PROJET OPERATIONNEL (CPO)</b> <b>Education nationale Cité éducative</b> Circonscription Martigues
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<b>Coordonnateur REP (Poste à 50%)</b> Secteur collège Paul Eluard, Circonscription Martigues : Le poste de coordonnateur REP est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, IEN Martigues, chef d'établissement du collège P. Eluard et IA-IPR référent. Et <b>Chef de Projet Opérationnel (CPO) Education nationale Cité éducative (Poste à 50%)</b> Cité éducative de Port de Bouc (REP+ Mistral et REP Paul Eluard) : Le poste de CPO est placé sous l'autorité du chef d'établissement du Collège F. Mistral, chef de file de la cité éducative.
	<b>CADRE GENERAL</b>	<i>Circulaire du 4 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire et circulaire du 3 mai 2017 relative au pilotage de l'éducation prioritaire.</i> La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. La fonction de chef de projet opérationnel Education nationale Cité éducative a été créée afin d'assister le chef de file dans ses missions de gouvernance locale de la cité éducative en lien avec la Préfecture et la Ville. Il sera en relation étroite avec le chef de projet opérationnel de la cité éducative.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>MISSIONS</b>	➤ Le coordonnateur REP met en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire. Ses missions principales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au pilotage du réseau d'éducation prioritaire ;</li> <li>• Accompagnement de la mise en œuvre pédagogique du projet de réseau ;</li> <li>• Développement du partenariat en cohérence avec le projet de réseau ;</li> </ul> ➤ Le chef de projet opérationnel Cité éducative a pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'élaboration de la stratégie de fonctionnement et de développement de la cité éducative ;</li> <li>• Accompagner le pilotage des actions, avec les différents partenaires et participer à la fluidité de l'action et de la communication interinstitutionnelle ;</li> <li>• Coordonner et assurer l'animation d'un réseau d'acteurs, en lien avec les différents partenaires et en étroite collaboration avec le CPO Cité éducative ;</li> </ul> Il est le référent pour les actions concernant les établissements scolaires.
	<b>FONCTIONS</b>	➤ <b>Coordonnateur REP :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degré) ;</li> <li>• Accompagner les équipes d'école et de collège ;</li> <li>• Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau ;</li> <li>• Aider à l'organisation et à l'animation pédagogique du réseau ;</li> <li>• Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles ;</li> <li>• Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire ;</li> <li>• Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville ;</li> <li>• Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité ;</li> </ul> ➤ <b>Chef de projet opérationnel Cité éducative :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire des ressources diagnostics ;</li> <li>• Coconstruire des actions pour les 0 à 25 ans et plus spécifiquement ciblant le public scolaire, dans tous les temps de l'enfant et du jeune ;</li> <li>• Suivre et évaluer les actions mises en œuvre ;</li> <li>• Mettre à jour les bases de données et les outils de suivi ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre compte, communiquer sur l'évolution du projet de la cité éducative ;</li> <li>• Etablir une veille sur les dispositifs, les acteurs clefs et les projets phares du territoire ;</li> </ul> <p>Il pourra être amené à assurer la représentation en cas d'absence du chef de file sur le territoire.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré ;</li> <li>• Bonne compréhension de l'organisation des collectivités territoriales et des services de l'Etat ;</li> <li>• Connaissance du fonctionnement associatif ;</li> <li>• Capacité à travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie sur les tâches opérationnelles ;</li> <li>• Aptitude à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés ;</li> <li>• Savoir adopter une posture professionnelle adaptée ;</li> <li>• Bonnes compétences rédactionnelles et oratoires ;</li> <li>• Bonne maîtrise des outils numériques ;</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN Martigues : <a href="mailto:ce.0131314h@ac-aix-marseille.fr">ce.0131314h@ac-aix-marseille.fr</a> Principal du collège Paul Eluard : <a href="mailto:ce.0132322d@ac-aix-marseille.fr">ce.0132322d@ac-aix-marseille.fr</a> Chef de fil cité éducative : <a href="mailto:christophe.catinaud@ac-aix-marseille.fr">christophe.catinaud@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2026-009-ERUN ASH EST SALON</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) Circonscription de SALON et ASH Est (Réseaux Sainte-Victoire, Lou Garlaban, Etoile et Huveaune)</b>
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la circonscription de l'ASH Est, l'ERUN intervient auprès d'enseignants spécialisés dans différents contextes spécifiques relevant du 1 <sup>er</sup> et de 2 <sup>nd</sup> degré. Il exerce aussi ses fonctions sur la circonscription de SALON. Il remplit ses missions sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.
	MISSIONS	<p>En appui des inspecteurs dont il dépend, l'ERUN, membre de l'équipe de circonscription, accompagne et conseille au quotidien les enseignants, directeurs, coordonnateurs, formateurs et équipes de circonscriptions, à la mise en place et au développement des usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif. Il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...). Il participe aux animations pédagogiques et contribue à la formation des enseignants en lien avec les CPC.</li> </ul> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes ou les dispositifs ASH avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce. Il participe à des actions de liaison dans le cadre du réseau d'établissements dans lequel s'inscrit la circonscription.</p> <p>L'ERUN administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il apporte sa contribution aux travaux de l'équipe de circonscription et de l'équipe départementale de la mission numérique. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires. Au sein de la circonscription, il aide à la constitution d'indicateurs et à leur analyse.</li> <li>➤ Il accompagne l'IEN, les directeurs d'école et les enseignants spécialisés dans les domaines juridiques, déontologiques en matière de numérique et notamment dans la mise en œuvre des normes issues du RGPD.</li> <li>➤ Il apporte une aide technique de premier niveau notamment auprès des directeurs d'école (ONDE, Affelnet, Evaluations, ENT...)</li> <li>➤ Il est une personne ressource, il apporte sa contribution à la diffusion de matériel pédagogique adapté au service des élèves à besoins éducatifs.</li> <li>➤ Il élabore et rédige des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son territoire, et contribue à leur publication notamment sur le site de circonscription qu'il tient à jour, sous l'autorité de l'IEN.</li> <li>➤ Il représente l'IEN auprès des collectivités locales dans le cadre du suivi des projets d'équipements numériques de son territoire d'exercice.</li> <li>➤ Il participe aux sous-commissions d'affectation d'élèves en situation de handicap.</li> </ul>
	FONCTIONS	L'ERUN est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur les deux circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'ERUN dispose de connaissances didactiques, pédagogiques et numériques, indispensables à l'exercice de la fonction. Il doit maîtriser les outils bureautiques usuels et avoir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, Affelnet, ARENA, ONDE...). Une connaissance de ressources numériques au service de l'inclusion des élèves est également attendue.</li> <li>➤ Il doit maîtriser les moyens de sécurisation des systèmes d'information et des accès à internet utilisés par les élèves.</li> <li>➤ Il sait travailler en équipe (circonscription, groupe départemental). Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues. L'ERUN impulse et accompagne les projets pédagogiques faisant appel au numérique, en aidant les enseignants, sans se substituer à eux. Il est en capacité d'intervenir en classe aux côtés des enseignants pour</li> </ul>

		<p>mettre en œuvre des séances du projet pédagogique. Des connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes constitueront un atout.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il dispose de capacités de communication et d'écoute.</li> <li>➤ Il fait preuve de capacités d'organisation et de gestion des priorités afin de planifier efficacement les tâches, respecter les délais et gérer plusieurs projets simultanément.</li> <li>➤ La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Le CAFIPEMF et l'obtention du C2i2e ou du niveau avancé 1 de PIX, sont vivement recommandés.
	<b>NOMINATION ET SECTEUR D'INTERVENTION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif. Affecté à une circonscription du 1 <sup>er</sup> degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACTS</b>	<p>IEN pilote du groupe départemental du Numérique éducatif : adresse mail : <a href="mailto:ce.ien-num@ac-aix-marseille.fr">ce.ien-num@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>L'IEN de la circonscription de rattachement ASH Est : <a href="mailto:ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr">ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>L'IEN de la circonscription d'affectation Salon : <a href="mailto:ce.0131315j@ac-aix-marseille.fr">ce.0131315j@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-010-ERUN LA CIOTAT AUBAGNE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) La Ciotat / Aubagne</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Rattaché administrativement à la circonscription de La Ciotat, l'ERUN exerce aussi ses fonctions sur la circonscription d'Aubagne, sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de circonscription et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.
	<b>MISSIONS</b>	<p>En appui de ses inspecteurs, l'ERUN accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif. Il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p> <p>L'ERUN contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...). Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, un cadre sécurisé pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique. Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce. L'ERUN élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites académiques pédagogiques. Il tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription. L'ERUN administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA). Il est administrateur de test des passations des évaluations dans les écoles de ses circonscriptions.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	L'ERUN est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur les 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.
	<b>COMPETENCES</b>	Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction. Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental). Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales. Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes. La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées. L'ERUN doit maîtriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE...).
	<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Maîtrise des outils numériques et connaissance des pratiques en lien avec le numérique éducatif. C2i2e ou de sa version PIXE souhaitable. CAFIPEMF vivement recommandé.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION ET SECTEUR D'INTERVENTION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif. Affecté à une circonscription du 1 <sup>er</sup> degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	<b>CONTACTS</b>	L'IEN de la circonscription d'affectation de La Ciotat : <a href="mailto:ce.0131852t@ac-aix-marseille.fr">ce.0131852t@ac-aix-marseille.fr</a> L'IEN en charge de la mission numérique : <a href="mailto:olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr">olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	<b>PAP2026-011-CP MISSION MATERNELLE</b>
	INTITULÉ DU POSTE	<b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL MISSION MATERNELLE</b>
	PLACE DU POSTE	Le poste est rattaché à la DSDEN des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité administrative de l'A-DASEN-1D et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de la mission maternelle.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Mettre en œuvre la politique départementale dans le cadre des orientations nationales et académiques du premier degré, dans le domaine des enseignements fondamentaux à la maternelle, dans l'objectif de contribuer à la maîtrise future des compétences pour apprendre à « lire, écrire, compter, respecter autrui ».
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la mise en œuvre du plan maternelle par le biais d'actions à portée départementale ou académique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Valorisation et mutualisation des pratiques pédagogiques.</li> <li>➤ Contribution à la production de documents et ressources pédagogiques.</li> <li>➤ Contribution à la veille pédagogique.</li> </ul> </li> <li>• Concevoir des modules de formation à destination :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des équipes enseignantes dans le cadre de la formation initiale et continue et dans le cadre des modules post PPCR.</li> <li>➤ Des conseillers pédagogiques : conception et animation au sein de la maquette de formation départementale.</li> </ul> </li> <li>• Accompagner les équipes enseignantes des écoles maternelles dans la mise en œuvre des enseignements spécifiques à la maternelle :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation et impulsion de nouvelles démarches dans les classes.</li> <li>➤ Mise en place et suivi de projets pédagogiques spécifiques.</li> <li>➤ Développement des expérimentations et projets en lien avec la recherche.</li> </ul> </li> <li>• Participer à l'animation du groupe départemental maternelle et du groupe académique maternelle.</li> <li>• Accompagner les enseignants en poste sur les dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans.</li> </ul>
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13)</li> <li>• Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie)</li> <li>• Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté</li> <li>• Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale</li> <li>• Être réactif pour répondre aux urgences</li> <li>• Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</li> <li>• Être organisé, méthodique</li> <li>• Maîtriser l'outil informatique</li> <li>• Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poste à temps complet</li> <li>• Entretien devant une commission de recrutement</li> <li>• A titre définitif, sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire</li> </ul>
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles. Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.
	CONTACT	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône. IEN maternelle : mission.maternelle13@ac-aix-marseille.fr

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-012-CITE INTERNATIONALE ANGLAIS1</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Section internationale Anglais - 1<sup>er</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner la langue de section (anglais), en favorisant l'entrée par la culture.</li> <li>- Enseigner des disciplines non linguistiques dans une langue de section.</li> <li>- S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés.</li> <li>- Assurer la communication auprès des parents.</li> <li>- Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique.</li> <li>- Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement.</li> <li>- Travailler sur la continuité des parcours.</li> <li>- Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles.</li> <li>- Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (anglais) à l'école élémentaire.</li> <li>- Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues.</li> <li>- Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.</li> <li>- Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en anglais.</li> <li>- Maîtriser les programmes d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>- Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères.</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées.</li> <li>- Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves.</li> <li>- Maîtriser des outils numériques.</li> <li>- Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs</li> <li>- Être organisé, en recherche d'innovation pédagogique.</li> <li>- Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification DNL en anglais</li> <li>- Expérience en Education Prioritaire souhaitée</li> <li>- Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1<sup>er</sup> degré devant élèves.</p> <p>Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme BEDES - DAASEN : <a href="mailto:aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr">aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme NEGREL - Provisseur : <a href="mailto:isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr">isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : <a href="mailto:pascale.olive@ac-aix-marseille.fr">pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-013-CITE INTERNATIONALE ANGLAIS2</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Section internationale Anglais - 1<sup>er</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner la langue de section (anglais), en favorisant l'entrée par la culture.</li> <li>- Enseigner des disciplines non linguistiques dans une langue de section.</li> <li>- S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés.</li> <li>- Assurer la communication auprès des parents.</li> <li>- Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique.</li> <li>- Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement.</li> <li>- Travailler sur la continuité des parcours.</li> <li>- Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles.</li> <li>- Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (anglais) à l'école élémentaire.</li> <li>- Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues.</li> <li>- Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.</li> <li>- Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en anglais.</li> <li>- Maîtriser les programmes d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>- Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères.</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées.</li> <li>- Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves.</li> <li>- Maîtriser des outils numériques.</li> <li>- Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs</li> <li>- Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique.</li> <li>- Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification DNL en anglais</li> <li>- Expérience en Education Prioritaire souhaitée</li> <li>- Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1<sup>er</sup> degré devant élèves.</p> <p>Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme BEDES - DAASEN : <a href="mailto:aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr">aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : <a href="mailto:isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr">isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : <a href="mailto:pascale.olive@ac-aix-marseille.fr">pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-014-CITE INTERNATIONALE ALLEMAND1</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Section internationale Allemand - 1<sup>er</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner la langue de section (allemand), en favorisant l'entrée par la culture.</li> <li>- Enseigner des disciplines non linguistiques dans une langue de section.</li> <li>- S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés.</li> <li>- Assurer la communication auprès des parents.</li> <li>- Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique.</li> <li>- Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement.</li> <li>- Travailler sur la continuité des parcours.</li> <li>- Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles.</li> <li>- Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (allemand) à l'école élémentaire.</li> <li>- Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues.</li> <li>- Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.</li> <li>- Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en allemand.</li> <li>- Maîtriser les programmes d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>- Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères.</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées.</li> <li>- Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves.</li> <li>- Maîtriser des outils numériques.</li> <li>- Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs</li> <li>- Être organisé, en recherche d'innovation pédagogique.</li> <li>- Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification DNL en allemand</li> <li>- Expérience en Education Prioritaire souhaitée</li> <li>- Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1 <sup>er</sup> degré devant élèves. Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme BEDES - DAASEN : <a href="mailto:aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr">aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : <a href="mailto:isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr">isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : <a href="mailto:pascale.olive@ac-aix-marseille.fr">pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-015-CITE INTERNATIONALE ALLEMAND2</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Section internationale Allemand - 1<sup>er</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner la langue de section (allemand), en favorisant l'entrée par la culture.</li> <li>- Enseigner des disciplines non linguistiques dans la langue de section.</li> <li>- S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés.</li> <li>- Assurer la communication auprès des parents.</li> <li>- Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique.</li> <li>- Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement.</li> <li>- Travailler sur la continuité des parcours.</li> <li>- Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles.</li> <li>- Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section à l'école élémentaire.</li> <li>- Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues.</li> <li>- Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.</li> <li>- Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en allemand.</li> <li>- Maîtriser les programmes d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>- Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères.</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées.</li> <li>- Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves.</li> <li>- Maîtriser des outils numériques.</li> <li>- Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs</li> <li>- Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique.</li> <li>- Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification DNL en allemand</li> <li>- Expérience en Education Prioritaire souhaitée</li> <li>- Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1 <sup>er</sup> degré devant élèves. Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme BEDES - DAASEN : <a href="mailto:aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr">aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : <a href="mailto:isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr">isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : <a href="mailto:pascale.olive@ac-aix-marseille.fr">pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-016-CITE INTERNATIONALE ESPAGNOL1</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Section internationale Espagnol - 1<sup>er</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner la langue de section (espagnol), en favorisant l'entrée par la culture.</li> <li>- Enseigner des disciplines non linguistiques dans une langue de section.</li> <li>- S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés.</li> <li>- Assurer la communication auprès des parents.</li> <li>- Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique.</li> <li>- Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement.</li> <li>- Travailler sur la continuité des parcours.</li> <li>- Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles.</li> <li>- Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (espagnol) à l'école élémentaire.</li> <li>- Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues.</li> <li>- Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.</li> <li>- Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en espagnol.</li> <li>- Maîtriser les programmes d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>- Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères.</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées.</li> <li>- Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves.</li> <li>- Maîtriser des outils numériques.</li> <li>- Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs</li> <li>- Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique.</li> <li>- Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification DNL en espagnol</li> <li>- Expérience en Education Prioritaire souhaitée</li> <li>- Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1 <sup>er</sup> degré devant élèves. Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme BEDES - DAASEN : <a href="mailto:aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr">aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : <a href="mailto:isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr">isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : <a href="mailto:pascale.olive@ac-aix-marseille.fr">pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-017-CITE INTERNATIONALE ESPAGNOL2</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Section internationale Espagnol - 1<sup>er</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner la langue de section (espagnol), en favorisant l'entrée par la culture.</li> <li>- Enseigner des disciplines non linguistiques dans une langue de section.</li> <li>- S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés.</li> <li>- Assurer la communication auprès des parents.</li> <li>- Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique.</li> <li>- Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement.</li> <li>- Travailler sur la continuité des parcours.</li> <li>- Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles.</li> <li>- Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (espagnol) à l'école élémentaire.</li> <li>- Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues.</li> <li>- Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.</li> <li>- Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en espagnol.</li> <li>- Maîtriser les programmes d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>- Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères.</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées.</li> <li>- Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves.</li> <li>- Maîtriser des outils numériques.</li> <li>- Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs</li> <li>- Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique.</li> <li>- Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification DNL en espagnol</li> <li>- Expérience en Education Prioritaire souhaitée</li> <li>- Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1 <sup>er</sup> degré devant élèves. Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme BEDES - DAASEN : <a href="mailto:aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr">aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : <a href="mailto:isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr">isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : <a href="mailto:pascale.olive@ac-aix-marseille.fr">pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-018-CITE INTERNATIONALE ARABE1</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Section internationale Arabe - 1<sup>er</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner la langue de section (arabe), en favorisant l'entrée par la culture.</li> <li>- Enseigner des disciplines non linguistiques dans une langue de section.</li> <li>- S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés.</li> <li>- Assurer la communication auprès des parents.</li> <li>- Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique.</li> <li>- Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement.</li> <li>- Travailler sur la continuité des parcours.</li> <li>- Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles.</li> <li>- Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (arabe) à l'école élémentaire.</li> <li>- Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues.</li> <li>- Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.</li> <li>- Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en arabe.</li> <li>- Maîtriser les programmes d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>- Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères.</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées.</li> <li>- Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves.</li> <li>- Maîtriser des outils numériques.</li> <li>- Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs</li> <li>- Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique.</li> <li>- Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise linguistique niveau B2 en arabe</li> <li>- Expérience en Education Prioritaire souhaitée</li> <li>- Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1 <sup>er</sup> degré devant élèves. Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme BEDES - DAASEN : <a href="mailto:aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr">aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : <a href="mailto:isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr">isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : <a href="mailto:pascale.olive@ac-aix-marseille.fr">pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-019-CITE INTERNATIONALE ARABE2</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Section internationale Arabe - 1<sup>er</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner la langue de section (arabe), en favorisant l'entrée par la culture.</li> <li>- Enseigner des disciplines non linguistiques dans une langue de section.</li> <li>- S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés.</li> <li>- Assurer la communication auprès des parents.</li> <li>- Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique.</li> <li>- Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement.</li> <li>- Travailler sur la continuité des parcours.</li> <li>- Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles.</li> <li>- Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (arabe) à l'école élémentaire.</li> <li>- Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues.</li> <li>- Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.</li> <li>- Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en arabe</li> <li>- Maîtriser les programmes d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>- Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères.</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées.</li> <li>- Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves.</li> <li>- Maîtriser des outils numériques.</li> <li>- Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs</li> <li>- Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique.</li> <li>- Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise linguistique niveau B2 en arabe</li> <li>- Expérience en Education Prioritaire souhaitée</li> <li>- Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1 <sup>er</sup> degré devant élèves. Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme BEDES - DAASEN : <a href="mailto:aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr">aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : <a href="mailto:isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr">isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : <a href="mailto:pascale.olive@ac-aix-marseille.fr">pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-020-CITE INTERNATIONALE CHINOIS</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Section internationale Chinois - 1<sup>er</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner la langue de section (chinois), en favorisant l'entrée par la culture.</li> <li>- Enseigner des disciplines non linguistiques dans la langue de section.</li> <li>- S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés.</li> <li>- Assurer la communication auprès des parents.</li> <li>- Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique.</li> <li>- Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement.</li> <li>- Travailler sur la continuité des parcours.</li> <li>- Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles.</li> <li>- Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (chinois) à l'école élémentaire.</li> <li>- Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues.</li> <li>- Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.</li> <li>- Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en chinois.</li> <li>- Maîtriser les programmes d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>- Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères.</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées.</li> <li>- Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves.</li> <li>- Maîtriser des outils numériques.</li> <li>- Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs</li> <li>- Être organisé, en recherche d'innovation pédagogique.</li> <li>- Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification DNL en chinois</li> <li>- Expérience en Education Prioritaire souhaitée</li> <li>- Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1<sup>er</sup> degré devant élèves.</p> <p>Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme BEDES - DAASEN : <a href="mailto:aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr">aurelie.bedes@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : <a href="mailto:isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr">isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : <a href="mailto:pascale.olive@ac-aix-marseille.fr">pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-021-FAEP1</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Formateur académique éducation prioritaire (FAEP) 50%, Professeur des écoles Maître formateur itinérant (PEMFI) 50%</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Sous l'autorité de la conseillère du Recteur pour l'éducation prioritaire et de l'A-DASEN des Bouches-du-Rhône.</p> <p>Il travaille en étroite collaboration avec les co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire qu'il accompagne : <b>réseaux JC. Izzo, Vieux-Port, E. Quinet, J. Baker, A. Dumas</b> et avec les équipes des circonscriptions qu'ils recouvrent <b> IEN Marseille Saint-Charles et IEN Marseille Joliette et IEN Marseille Longchamp.</b></p>
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Note ministérielle du 10/02/2014 - Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 et Circulaire n°2016-148 du 18-10-2016.
	<b>MISSIONS et FONCTIONS</b>	<p><b>Participer à la mise en œuvre des axes du référentiel de l'Éducation Prioritaire et de la politique académique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer, préparer, animer et assurer le suivi d'actions de formation et d'accompagnement auprès des équipes de l'éducation prioritaire, 1er et 2nd degrés, selon les demandes émanant des copilotes des réseaux, en lien avec l'offre de formation REP+ au plan académique de formation et les axes définis à l'échelle départementale (notamment suivi des 100% réussite et des liaisons intercycles et interdegrés)</li> <li>• Mettre en œuvre des actions inscrites au plan de formation de l'éducation prioritaire et dans la politique académique des réseaux écoles-établissements.</li> <li>• Produire et partager des ressources et des expérimentations sur le site académique EP.</li> <li>• Participation aux temps de travail collectifs et aux instances dans le 1er et le 2nd degré :</li> <li>• Participer aux temps de concertation entre formateurs académiques éducation prioritaire, conseillère du Recteur pour l'EP, chargé de mission académique éducation prioritaire et enseignants chercheurs de l'INSPE.</li> <li>• Participation à des événements départementaux, académiques et interacadémiques en lien avec l'éducation prioritaire.</li> </ul> <p><b>Participer à l'élaboration du plan de formation départemental et de circonscription quant à la formation, au suivi et à l'accompagnement collectifs et individuels des personnels 1<sup>er</sup> degré nouvellement nommés au sein des circonscriptions de rattachement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP ;</li> <li>• Personnels stagiaires ;</li> <li>• Personnels néo-titulaires ;</li> </ul> <p>En lien avec l'équipe des circonscriptions et sous la responsabilité des IEN.</p> <p><b>Les missions sont précisées dans une lettre de mission individuelle actualisée chaque année et font l'objet d'un rapport d'activité annuel.</b></p>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Expertise en pédagogie et didactique notamment sur les fondamentaux</p> <p>Compétences relationnelles.</p> <p>Compétences organisationnelles</p> <p>Maîtrise des techniques informatiques et de communication</p> <p>Disponibilité attendue</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Expérience en éducation prioritaire souhaitée.</p> <p>CAFIPEMF généraliste ou avec option recommandé</p>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles</p> <p>Cadre réglementaire du service enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré non devant élèves.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p><a href="mailto:odile.aubert@ac-aix-marseille.fr">odile.aubert@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p><a href="mailto:stephane.ferraioli@ac-aix-marseille.fr">stephane.ferraioli@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-022-FAEP2</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Formateur académique éducation prioritaire (FAEP) 50%, Professeur des écoles Maître formateur itinérant (PEMFI) 50%</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Sous l'autorité de la conseillère du Recteur pour l'éducation prioritaire et de l'A-DASEN des Bouches-du-Rhône.</p> <p>Il travaille en étroite collaboration avec les co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire qu'il accompagne : <b>réseaux J. Prévert, S. Mallarmé, A. Rimbaud, J. Ferry, R. Parks</b> et avec les équipes des circonscriptions qu'ils recouvrent <b>IEN Marseille La Rose et IEN Marseille Madrague.</b></p>
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Note ministérielle du 10/02/2014 - Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 et Circulaire n°2016-148 du 18-10-2016.
	<b>MISSIONS et FONCTIONS</b>	<p><b>Participer à la mise en œuvre des axes du référentiel de l'Éducation Prioritaire et de la politique académique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer, préparer, animer et assurer le suivi d'actions de formation et d'accompagnement auprès des équipes de l'éducation prioritaire, 1er et 2nd degrés, selon les demandes émanant des copilotes des réseaux, en lien avec l'offre de formation REP+ au plan académique de formation et les axes définis à l'échelle départementale (notamment suivi des 100% réussite et des liaisons intercycles et interdegrés)</li> <li>• Mettre en œuvre des actions inscrites au plan de formation de l'éducation prioritaire et dans la politique académique des réseaux écoles-établissements.</li> <li>• Produire et partager des ressources et des expérimentations sur le site académique EP.</li> <li>• Participation aux temps de travail collectifs et aux instances dans le 1er et le 2nd degré :</li> <li>• Participer aux temps de concertation entre formateurs académiques éducation prioritaire, correspondante académique de l'éducation prioritaire, chargé de mission éducation prioritaire et enseignants chercheurs de l'INSPE.</li> <li>• Participation à des événements départementaux, académiques et interacadémiques en lien avec l'éducation prioritaire.</li> </ul> <p><b>Participer à l'élaboration du plan de formation départemental et de circonscription quant à la formation, au suivi et à l'accompagnement collectifs et individuels des personnels 1<sup>er</sup> degré nouvellement nommés au sein des circonscriptions de rattachement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP.</li> <li>• Personnels stagiaires</li> <li>• Personnels néo-titulaires</li> </ul> <p>en lien avec l'équipe des circonscriptions et sous la responsabilité des IEN.</p> <p><b>Les missions sont précisées dans une lettre de mission individuelle actualisée chaque année et font l'objet d'un rapport d'activité annuel.</b></p>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Expertise en pédagogie et didactique notamment sur les fondamentaux</p> <p>Compétences relationnelles.</p> <p>Compétences organisationnelles.</p> <p>Maîtrise des techniques informatiques et de communication.</p> <p>Disponibilité attendue.</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Expérience en éducation prioritaire souhaitée.</p> <p>CAFIPEMF généraliste ou avec option recommandé.</p>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles</p> <p>Cadre réglementaire du service enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré non devant élèves.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p><a href="mailto:odile.aubert@ac-aix-marseille.fr">odile.aubert@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p><a href="mailto:stephane.ferraoli@ac-aix-marseille.fr">stephane.ferraoli@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-023-CASNAV</b>					
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Formateur référent au CASNAV</b> <b>Recrutement premier degré</b>					
	<b>DEFINITION DU POSTE</b>	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012, le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute un formateur ou une formatrice à <b>temps-plein (exclusivement)</b> .					
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.					
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation. Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.					
	<b>SECTORISATION du TERRITOIRE</b>	L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique. Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en six secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.					
		SECTEUR 1 RÉSEAUX	SECTEUR 2 RÉSEAUX	SECTEUR 3 RÉSEAUX	SECTEUR 4 RÉSEAUX	SECTEUR 5 RÉSEAUX	SECTEUR 6 RÉSEAUX
		Vieux Port Avignon Le Lubéron Garlaban	La Nerthe Ste Victoire	Calanques Collines Portes des Alpes Les écrins	Huveaune Salon La Crau Côte Bleue	Madrague Camargue	Bléone Durance Giono Etoile
	<b>MISSIONS</b>	Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) <b>et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)</b> à travers : La mission d'expertise ; La mission de coopération et médiation ; La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation ; La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV. Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.					
	<b>FONCTIONS</b>	Le formateur référent du CASNAV : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires des premier et second degrés, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements ;</li> <li>• Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair expert ;</li> <li>• Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes de formations d'établissement, de réseau académique ou d'animation pédagogique ;</li> <li>• Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche ;</li> <li>• Accompagne l'inclusion des EANA et des EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conseils pédagogiques, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP) ;</li> <li>• Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement linguistique ;</li> <li>• Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission ;</li> </ul>					

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF scolaire et s'engage à tenir son habilitation d'examineur/correcteur en cours de validité en participant aux différentes formations proposées par le CASNAV ;</li> <li>• Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux ;</li> <li>• Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV ;</li> <li>• Collabore, le cas échéant, avec des universitaires dans le cadre de leurs recherches sur les EANA ou les EFIV.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur ;</li> <li>• Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes ;</li> <li>• Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles ;</li> <li>• Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels ;</li> <li>• Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français ;</li> <li>• Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage ;</li> <li>• Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.) ;</li> <li>• La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité de les faire évoluer ;</li> <li>• Des qualités relationnelles et une bonne qualité d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes) ;</li> <li>• Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...) ;</li> <li>• Des qualités rédactionnelles.</li> </ul> <p>Le CAFIPEMF, une expérience dans le second degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance notamment seront plus particulièrement appréciés.</p> <p>La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements ;</li> <li>• Loyauté vis à vis de l'Institution.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Peut postuler tout <b>enseignant du premier degré exerçant</b> dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience solide dans le domaine.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>La durée de la mission est fixée à trois ans, dont une première année probatoire. Cette mission est susceptible d'être renouvelée pour une période de même durée.</p>
	<b>REGIME ADMINISTRATIF</b>	<p>Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon.</p> <p>Bonification : 27 points de NBI</p> <p>Indemnités de conseiller pédagogique</p> <p>Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures réparties selon les nécessités de service.</p> <p>Les personnes recrutées seront soumises au règlement intérieur applicable aux personnels de la DSDEN.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Godeau soit par téléphone (04.91.99.67.67), soit par courriel (<a href="mailto:isabelle.godeau@ac-aix-marseille.fr">isabelle.godeau@ac-aix-marseille.fr</a>).</p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-001-CPC ASH OUEST</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) Circonscription ASH OUEST</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le conseiller pédagogique ASH intervient sur les réseaux de la circonscription ASH OUEST (Camargue, La Crau, Côte bleue, La Nerthe, Salon et Lubéron 13) mais peut également être amené à intervenir sur d'autres territoires en fonction des dossiers départementaux suivis.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le conseiller pédagogique ASH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH de circonscription dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique ASH départementale. Il collabore également avec l'IEN ASH chargé du contexte d'exercice qui lui est spécifiquement confié. Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>nd</sup> degré en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	<b>MISSIONS</b>	<p><b>Accompagnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la mise en œuvre de l'Ecole inclusive et diffuser ses enjeux.</li> <li>- Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées en appui des équipes de circonscription et d'EPL pour faire progresser les conditions de scolarisation en milieu ordinaire et soutenir la réalisation des projets personnalisés de scolarisation.</li> <li>- Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.</li> <li>- Participer à l'accompagnement statutaire des stagiaires CAPPEI.</li> <li>- Assurer l'accompagnement des enseignants débutants ou nouvellement nommés sur des postes spécialisés.</li> </ul> <p><b>Formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au plan départemental de formation</li> <li>- Proposer, organiser et conduire des formations à destination des enseignants exerçant dans l'ASH et dans le milieu ordinaire des réseaux de la circonscription ASH d'affectation.</li> <li>- S'investir dans les groupes de travail des dossiers départementaux de l'ASH qui lui sont confiés (ULIS, UE en ESMS, SEGPA, établissements sanitaires et établissements pénitentiaires).</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.</li> <li>- Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles.</li> <li>- Savoir développer une ingénierie de formation.</li> <li>- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</li> <li>- Être capable d'analyser des situations complexes.</li> <li>- Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale.</li> </ul>
	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI (ou équivalent).
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> - 04.88.49.10.81

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-002-CPC ASH MARSEILLE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription ASH Marseille</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le conseiller pédagogique ASH intervient principalement sur les territoires suivants ASH MARSEILLE réseaux Madrague, Vieux Port, Colline et Calanques. mais peut également être amené à intervenir sur d'autres territoires en fonction des dossiers départementaux suivis.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le conseiller pédagogique ASH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH de circonscription dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique ASH départementale. Il collabore également avec l'IEN ASH chargé du contexte d'exercice qui lui est spécifiquement confié. Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>nd</sup> degré en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	<b>MISSIONS</b>	<b>Accompagnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la mise en œuvre de l'Ecole inclusive et diffuser ses enjeux.</li> <li>- Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées en appui des équipes de circonscription et d'EPL pour faire progresser les conditions de scolarisation en milieu ordinaire et soutenir la réalisation des projets personnalisés de scolarisation.</li> <li>- Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.</li> <li>- Participer à l'accompagnement statutaire des stagiaires CAPPEI.</li> <li>- Assurer l'accompagnement des enseignants débutants ou nouvellement nommés sur des postes spécialisés.</li> </ul> <b>Formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au plan départemental de formation</li> <li>- Proposer, organiser et conduire des formations à destination des enseignants exerçant dans l'ASH et dans le milieu ordinaire des réseaux de la circonscription ASH d'affectation.</li> <li>- S'investir dans les groupes de travail des dossiers départementaux de l'ASH (ULIS, SEGPA, unité d'enseignement en ESMS et en hôpital, milieu pénitentiaire)</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes connaissances sur le système éducatif (premier / second degré), le champ de l'ASH et la législation s'y rapportant.</li> <li>- Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles.</li> <li>- Savoir développer une ingénierie de formation.</li> <li>- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</li> <li>- Être capable d'analyser les situations complexes.</li> <li>- Savoir communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe partenariale.</li> </ul>
	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI (ou équivalent).
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Brigitte BORSARO - IEN ASH Marseille – <a href="mailto:brigitte.borsaro@ac-aix-marseille.fr">brigitte.borsaro@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-003-UEEA SALON E.E.PU SAINT NORBERT</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en : Unité d'enseignement autisme en élémentaire UEEA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'UEEA dépend de l'I.M.E. LES CYPRES Lieu d'exercice : E.E.PU SAINT NORBERT à SALON DE PROVENCE Poste sous-couvert : IEN SALON
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'unité d'enseignement autisme en élémentaire (UEEA) est un dispositif accueillant 10 élèves ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. Ce dispositif relève du droit commun mais est adossé à un établissement médico-social : - 4ème plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neurodéveloppementaux 2018-2022.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé).</li> <li>- Partager et construire avec les professionnels l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.</li> <li>- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire.</li> <li>- Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves.</li> <li>- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient</li> <li>- Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation pleine à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...).</li> <li>- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.</li> <li>- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.</li> <li>- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<b>Être capable de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en équipe avec des partenaires différents.</li> <li>- Favoriser l'établissement de relations de confiance.</li> <li>- Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves</li> <li>- Communiquer quotidiennement avec les familles.</li> </ul> <b>Avoir des connaissances suffisamment solides sur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).</li> <li>- L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.</li> <li>- Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire</li> </ul> Le cahier des charges des UEEA.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.

<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
<b>CONTACT</b>	<p>IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH OUEST - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> – 04.88.49.10.81</p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-004-UEMA MARSEILLE E.M.PU FIOLLE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé en : Unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'UEMA dépend de l'I.M.E. LES TAMARIS Lieu d'exercice : E.M.PU FIOLLE-FALQUE à MARSEILLE Poste sous-couvert IEN ASH
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	<p>L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme, n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées a notifié ce besoin.</p> <p>Ces unités sont adossées à un établissement médico-social.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie nationale TND 2023-2027</li> <li>- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter le projet pédagogique de l'UE maternelle</li> <li>- Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement.</li> <li>- Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS).</li> <li>- Assurer un enseignement aux élèves de l'UEMA en visant les attendus des programmes de l'école maternelle</li> <li>- Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs.</li> <li>- Transmettre des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels</li> <li>- Réaliser avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements du projet de l'enfant.</li> <li>- Favoriser au sein de l'établissement des relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels de l'ESMS et avec la communauté éducative de l'école.</li> <li>- Favoriser également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe.</li> <li>- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail pédagogique proposé à leur enfant.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux,</li> <li>- développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> – 04.88.49.10.81

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-005-UEMA MARSEILLE E.M.PU BRICARDE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé en : Unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'UEMA dépend de l'I.M.E. DUE APAR Lieu d'exercice : E.M.PU BRICARDE à MARSEILLE Poste sous-couvert IEN ASH
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme, n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées a notifié ce besoin. Ces unités sont adossées à un établissement médico-social. - Stratégie nationale TND 2023-2027 - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter le projet pédagogique de l'UE maternelle</li> <li>- Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement.</li> <li>- Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS).</li> <li>- Assurer un enseignement aux élèves de l'UEMA en visant les attendus des programmes de l'école maternelle</li> <li>- Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs.</li> <li>- Transmettre des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels</li> <li>- Réaliser avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements du projet de l'enfant.</li> <li>- Favoriser au sein de l'établissement des relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels de l'ESMS et avec la communauté éducative de l'école.</li> <li>- Favoriser également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe.</li> <li>- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail pédagogique proposé à leur enfant.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux,</li> <li>- développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Mme VOLPI, IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> - 04.88.49.10.81

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-006-UEMA MARSEILLE E.M.PU DAMES</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé en : Unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'UEMA dépend de l'I.M.E. PLATEFORME AUTISME Lieu d'exercice : E.M.PU DAMES (DES) à MARSEILLE Poste sous-couvert IEN ASH
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme, n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées a notifié ce besoin.</p> <p>Ces unités sont adossées à un établissement médico-social.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie nationale TND 2023-2027</li> <li>- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter le projet pédagogique de l'UE maternelle</li> <li>- Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement.</li> <li>- Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS).</li> <li>- Assurer un enseignement aux élèves de l'UEMA en visant les attendus des programmes de l'école maternelle</li> <li>- Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs.</li> <li>- Transmettre des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels</li> <li>- Réaliser avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements du projet de l'enfant.</li> <li>- Favoriser au sein de l'établissement des relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels de l'ESMS et avec la communauté éducative de l'école.</li> <li>- Favoriser également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe.</li> <li>- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail pédagogique proposé à leur enfant.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux,</li> <li>- développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> - 04.88.49.10.81

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-007-UEEA MARSEILLE E.E.PU OLYMPE GOUGES</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en : Unité d'enseignement autisme en élémentaire UEEA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Ce dispositif est implanté et rattaché administrativement à l'école : E.E.PU OLYMPE DE GOUGES à MARSEILLE Poste sous-couvert IEN SAINT BARNABE
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>L'unité d'enseignement autisme en élémentaire (UEEA) est un dispositif accueillant 10 élèves ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire.</p> <p>Ce dispositif relève du droit commun mais est adossé à un établissement médico-social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4ème plan autisme (2018-2022)</li> <li>- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neurodéveloppementaux 2018-2022</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé).</li> <li>- Partager et construire avec les professionnels l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.</li> <li>- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire.</li> <li>- Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves.</li> <li>- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient</li> <li>- Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation pleine à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...).</li> <li>- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.</li> <li>- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.</li> <li>- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p><b>Être capable de :</b></p> <p>Travailler en équipe avec des partenaires différents. Favoriser l'établissement de relations de confiance. Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves Communiquer quotidiennement avec les familles.</p> <p><b>Avoir des connaissances suffisamment solides sur :</b></p> <p>Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS). L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques. Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire Le cahier des charges des UEEA.</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire du cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré : 24h devant et 108 heures annualisées
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> – 04.90.49.01.78

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		PAP ASH 2026-008-MDPH
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant correspondant de scolarisation à la MDPH 13</b>
	PLACE DU POSTE	<p>En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH.</p> <p>Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - 13304 Marseille Cedex 2.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN conseiller technique ASH départemental et l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<p><u>Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les dossiers pour le passage en évaluation.</li> <li>- Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH.</li> <li>- Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation.</li> <li>- Participer à la saisie des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation.</li> <li>- Travailler avec les responsables de dossiers.</li> <li>- Veiller à la cohérence des décisions.</li> <li>- Participer aux réunions et forums.</li> <li>- Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.</li> </ul>
	COMPETENCES	<p><u>Afin de mener à bien ses missions, le correspondant de scolarisation doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le sens du service public.</li> <li>- Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation.</li> <li>- Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé.</li> <li>- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet.</li> <li>- Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat.</li> <li>- Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).</li> <li>- Avoir pris connaissance des spécificités du poste.</li> </ul> <p>Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.</p>
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	<p>Exigences horaires : règlement MDPH, régime horaire des 1607 heures annuelles pour les enseignants non devant élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- congés annuels de 54 jours,</li> <li>- 36h40 et pointage.</li> </ul> <p>Présence nécessaire le jour de CDAPH.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	CONTACT	<p>Mme DOMOISON - IEN Conseiller technique ASH départemental :</p> <p><a href="mailto:ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-009-MDPH</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant correspondant de scolarisation à la MDPH 13</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH.</p> <p>Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - 13304 Marseille Cedex 2.</p>
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Par convention, le Directeur Académique met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	<b>MISSIONS</b>	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN conseiller technique ASH départemental et l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	<b>FONCTIONS</b>	<p><u>Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les dossiers pour le passage en évaluation.</li> <li>- Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH.</li> <li>- Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation.</li> <li>- Participer à la saisie des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation.</li> <li>- Travailler avec les responsables de dossiers.</li> <li>- Veiller à la cohérence des décisions.</li> <li>- Participer aux réunions et forums.</li> <li>- Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p><u>Afin de mener à bien ses missions, le correspondant de scolarisation doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le sens du service public.</li> <li>- Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation.</li> <li>- Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé.</li> <li>- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet.</li> <li>- Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat.</li> <li>- Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).</li> <li>- Avoir pris connaissance des spécificités du poste.</li> <li>- Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Exigences horaires : règlement MDPH, régime horaire des 1607 heures annuelles pour les enseignants non devant élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- congés annuels de 54 jours,</li> <li>- 36H40 et pointage.</li> </ul> <p>Présence nécessaire le jour de CDAPH.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme DOMOISON - IEN Conseiller technique ASH départemental :</p> <p><a href="mailto:ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-010-CPUE PEJS</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Coordonnateur du pôle d'enseignement des jeunes sourds</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste de coordonnateur dépend de l'IEN ASH 13 à Marseille Lieu d'exercice : E.P.PU SAINT TRONC CASTEL ROC à MARSEILLE et COLLEGE PASTEUR à MARSEILLE
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p><b>Référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ;</li> <li>- Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ;</li> <li>- Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ;</li> <li>- Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ;</li> <li>- Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018) ;</li> <li>- Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017)</li> </ul> <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté d'enseignants qui enseignent à la fois la LSF et en LSF. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Pour la rentrée 2026, il se compose d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, qui ont ouvert dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille 13010 à la rentrée 2024, ainsi que d'une classe de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> au collège Louis Pasteur, Marseille 13009.</p> <p><b>La coordination du PEJS et les relations avec les partenaires extérieurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- garantir la sécurisation des parcours des élèves au sein du PEJS : identifier les besoins spécifiques, si nécessaire in situ et proposer une organisation pédagogique et des réponses adaptées aux élèves sourds</li> <li>- assurer la coordination entre tous les professionnels du PEJS, notamment lors de temps de co-enseignement au cours desquels des enseignants non signants spécialistes d'une discipline et à ce titre responsables pédagogiques, interviennent avec des enseignants signants.</li> <li>- assurer un lien avec les enseignants pour la scolarisation des élèves en situation de handicap : remontées des besoins, suivi des élèves et participation aux équipes de suivi de scolarisation</li> <li>- contribuer à l'évaluation des orientations vers le PEJS</li> <li>- assurer la coordination avec les professionnels et services médico-sociaux pour l'accompagnement des élèves et faciliter les interventions des partenaires extérieurs</li> </ul> <p><b>Le conseil et l'accompagnement à la communauté éducative en qualité de personne-ressource</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être un appui pédagogique pour les enseignants et les AESH, notamment pour les temps de co-enseignement évoqués précédemment</li> <li>- accompagner les nouveaux arrivants : faciliter l'appropriation des missions de travail, du fonctionnement, des outils pédagogiques</li> <li>- aider à la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique (adaptations, aménagements)</li> <li>- aider à l'évaluation de suivis et de réajustements des projets</li> <li>- aider à la préparation des équipes éducatives et des équipes de suivi de scolarisation</li> <li>- impulser, aider, suivre et évaluer des projets d'activités partagées</li> </ul> <p><b>La communication des différents acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- anticiper, identifier les difficultés entre professionnels ou entre élèves</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller à la circulation de la communication entre équipes</li> <li>- veiller à la sécurité des élèves sourds : accessibilité des informations</li> <li>- veiller à l'accessibilité des réunions pour les enseignants et les parents</li> <li>- accompagner la relation avec les familles</li> <li>- exercer en tant que médiateur interculturel auprès de familles sourdes</li> <li>- favoriser l'implication des parents délégués sourds</li> <li>- assurer un rôle d'information et de médiation culturelle (spécificités des enfants sourds, langue des signes, culture sourde ...) auprès des acteurs de l'école (enseignants, AESH, parents d'élèves)</li> <li>- préparer l'accueil des classes avec les partenaires extérieurs en cas de sorties pédagogiques : accessibilité, informations</li> <li>- recueillir les demandes extérieures : reportages télévisés, presse écrite, visites d'experts étrangers</li> <li>- rédiger un rapport annuel d'activités à l'attention du corps d'inspection chargé du PEJS</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap et plus particulièrement des élèves sourds dont l'environnement réglementaire et institutionnel des pôles d'enseignement pour les jeunes sourds</li> <li>- Disposer de connaissances sur les spécificités de l'enfant sourd (particularités, langue des signes, culture sourde, histoire de la LSF, ...)</li> <li>- Disposer de connaissances de la pédagogie de/en LSF : particularités, mise en œuvre, ...</li> <li>- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans la construction de parcours inclusifs</li> <li>- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle</li> <li>- Capacité à travailler au sein d'une équipe pédagogique et à conseiller en qualité de personne-ressource</li> <li>- Capacité à travailler avec des partenaires, ouverture et capacité relationnelle interculturelle (culture entendante/culture sourde)</li> <li>- Faire preuve d'initiative et d'autonomie</li> <li>- Attester d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme</li> <li>- Disposer d'une aptitude à communiquer en LSF et à l'écrit</li> <li>- Démontrer une grande disponibilité temporelle pour les familles, partenaires et l'équipe pédagogique. La coordination du PEJS implique notamment une présence physique sur l'ensemble des établissements composant le PEJS (école et collège) en fonction des besoins.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).</li> <li>- La détention du niveau de maîtrise B2+ (ou B2.2) en LSF est indispensable afin de pouvoir communiquer avec les équipes et les familles.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	Mme Béatrice DOMOISON - IEN Conseiller Technique ASH départemental : <a href="mailto:ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-011-PEJS ELEMENTAIRE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant élémentaire de classe bilingue langue des signes française (LSF) / français écrit - Pôle d'enseignement des jeunes sourds</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	1 poste d'enseignant en classe bilingue (LFS-FE) élémentaire implanté à E.P.PU SAINT TRONC CASTEL ROC à MARSEILLE
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p><b>Référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ;</li> <li>- Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ;</li> <li>- Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ;</li> <li>- Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ;</li> <li>- Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018).</li> <li>- Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017)</li> </ul> <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté de 3 postes d'enseignants spécialisés en école primaire. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Depuis la rentrée 2025, il se compose d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille, 13010. Chaque classe est accompagnée d'un AESH collectif.</p> <p><b>Principes majeurs du PEJS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille ;</li> <li>- Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite) ;</li> <li>- Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication ;</li> <li>- Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée.</li> </ul> <p><b>Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe bilingue LSF-FE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux élèves de maîtriser la langue française écrite (objectif fondamental) ;</li> <li>- Travailler l'ensemble des compétences du socle commun de connaissance, de compétences et de culture tout en permettant de renforcer un apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue, en référence aux programmes ;</li> <li>- Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique) ;</li> <li>- Permettre aux élèves signants d'avoir à la fin de la classe de CM2, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de pouvoir poursuivre au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée.</li> </ul> <p>Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'école. Les enseignants sont placés sous l'autorité de l' IEN de la circonscription.</p>

	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier</li> <li>- Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation</li> <li>- Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdit�</li> <li>- Avoir des comp�tences p�dagogiques et didactiques sur les diff�rentes modalit�s de communication alternative ou de soutien � la communication</li> <li>- Faire preuve de qualit�s relationnelles av�r�es et poss�der de r�elles capacit�s � travailler en �quipe dans le cadre de l'�cole comme du PEJS et � coop�rer avec les parents et les partenaires de l'�cole.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS dipl�mes/ exp�rience</b>	Le candidat doit �tre titulaire du certificat d'aptitude professionnelle � l'enseignement sp�cialis� (CAPPEI ou �quivalent). Ils devront �galement �tre certifi�s en LSF et attester d'un niveau de ma�trise B2 (et visant le niveau C1).
	<b>NOMINATION</b>	Poste � temps complet. L'enseignant est nomm� � titre d�finitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Les obligations r�glementaires de service sont celles du corps d'origine. Pour le 1er degr� : 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant �l�ves et 108 heures annuelles (r�unions et 18 heures de formation continue).
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalit�s sont explicit�es sur une circulaire publi�e au BULLETIN D�PARTEMENTAL des Bouches-du-Rh�ne.
	<b>CONTACT</b>	Mme B�atrice Domoison, IEN Conseiller Technique ASH d�partemental : <a href="mailto:ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-012-ERSEH SEI ULIS SEGPA</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant référent chargé des affectations des élèves en ULIS et en SEGPA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est implanté au sein du service de l'école inclusive. Le titulaire du poste exerce sous l'autorité fonctionnelle conjointe du conseiller technique ASH départemental et de la cheffe de la division des élèves (DE).
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La spécificité du travail d'orientation et d'affectation en ULIS et en SEGPA nécessite, au sein du SEI en charge de l'affectation des élèves dans ces dispositifs, l'installation de spécialistes de l'ASH.
	<b>MISSIONS</b>	<p>Sous l'autorité du conseiller technique départemental et des IEN ASH, l'enseignant est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'organiser et préparer les sous commissions de la CDOEA du département,</li> <li>- de suivre les affectations dans les SEGPA du département,</li> <li>- de suivre les affectations dans les ULIS du département.</li> </ul> <p>La répartition des tâches au sein de la cellule ASH est organisée par le conseiller technique ASH départemental.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les équipes pédagogiques dans l'orientation des élèves en SEGPA et ULIS,</li> <li>- Réaliser les affectations en SEGPA et ULIS,</li> <li>- Suivre les capacités d'accueil des établissements</li> <li>- Communiquer autant que de besoins avec les familles, les directeurs d'école, les chefs d'établissements et les enseignants référents de scolarité de la MDPH.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise des outils bureautiques</li> <li>- Capacités relationnelles avec les familles et les chefs d'établissement</li> <li>- Capacité d'organisation</li> <li>- Discrétion professionnelle</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	Mme Béatrice DOMOISON – IEN Conseiller Technique ASH départemental : <a href="mailto:ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-013-CPUE E. TOULOUSE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Coordonnateur pédagogique d'une unité d'enseignement en établissement médico-social</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Ce poste est implanté à l'hôpital Edouard Toulouse.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement médico-social.
	<b>MISSIONS</b>	<p>Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement. Pour chaque année scolaire, il élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur pour validation.</p> <p>Il articule les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements.</p> <p>Il contribue au déroulement des parcours de formation des élèves dans l'UE, en lien avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en SH (participe aux ESS d'orientation).</p> <p>Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant.</p> <p>Il accompagne la mise en place et le suivi des différentes unités d'enseignement externalisées et impulse une dynamique d'inclusions.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	<p>Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique).</p> <p>Il accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE.</p> <p>Il sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, sorties...</p> <p>Il anime, impulse et assure la mise en œuvre du projet pédagogique.</p> <p>Il rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur.</p> <p>Il participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.</p> <p>Il travaille en relation étroite avec la circonscription ASH.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe.</li> <li>- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> <li>- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</li> <li>- Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier : M. GOSSE - IEN ASH Est - ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr - 04 42 21 12 99

## FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PEP2026-010-UPE2A 1ER</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant en Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants - UPE2A 1<sup>er</sup> degré</b>
	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV.</li> <li>- Evaluer chaque élève à son arrivée dans sa langue d'origine et en français afin de déterminer son niveau de classe et de mettre en place sa prise en charge en UPE2A.</li> <li>- Assurer un enseignement du français langue étrangère et du français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France.</li> <li>- Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'école.</li> <li>- Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves.</li> <li>- Collaborer avec l'équipe pédagogique en tant que personne-ressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives.</li> <li>- Animer les rencontres avec les familles.</li> <li>- Participer en tant qu'examinateur-correcteur au DELF Scolaire.</li> <li>- Travailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV en tenant à jour l'espace partagé mis à sa disposition.</li> <li>- Participer aux formations spécifiques mises en place.</li> </ul> <p>Il est rappelé qu'une UPE2A en école <b>a vocation à être itinérante en fonction des arrivées</b>. Le titulaire du poste pourra alors être conduit à intervenir sur plusieurs écoles dans sa circonscription de rattachement et/ou dans une circonscription voisine mais aussi, à partager son temps de service entre le premier degré et le collège de secteur.</p>
	COMPETENCES	<p>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des publics EANA, EFIV, et les problématiques actuelles,</li> <li>- Connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation / Français Langue Seconde,</li> <li>- Bonne connaissance des problématiques liée à la scolarisation des EBEP dans le cadre de l'école inclusive,</li> <li>- Volonté d'implication personnelle.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré, titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde et/ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.</p>
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI : 30 points. Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Mme GODEAU soit par téléphone (04.91.99.68.52), soit par courriel : <a href="mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr">ce.casnav@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PEP2026-011-FREINET</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant en Ecole pratiquant la pédagogie FREINET</b>
	PLACE DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AIX : E.M.PU MARESCHALE (LA) (0132246W) – IEN AIX VALLEE DE L'ARC</li> <li>- AIX : E.E.PU MARESCHALE (LA) (0132169M) – IEN AIX VALLEE DE L'ARC</li> <li>- MARSEILLE : E.P.PU BONNEVEINE 2 (0133124A) – IEN MARSEILLE CORNICHE</li> <li>- MARSEILLE : E.P.PU TREILLE (LA) (0130831H) – IEN APCCG</li> </ul>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'enseignant exerce dans une école labellisée FREINET, placée sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, garant du respect des parties administratives et pédagogiques du Code de l'Education et des programmes nationaux.
	MISSIONS	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants.</li> <li>- Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités</li> <li>- Respecter les grands principes de la pédagogie FREINET et de l'Education Nouvelle : mise en valeur de l'enfant, acteur de ses apprentissages, et rapport à la connaissance fondée sur un enseignement coopératif.</li> <li>- Mettre en œuvre les techniques d'enseignement de cette pédagogie : expression libre, correspondance entre classes, journal scolaire, plan de travail individuel, fichiers et livrets autocorrectifs, conférences d'élèves ou exposés, décisions coopératives...</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en équipe.</li> <li>- Être organisé, méthodique, en recherche d'innovations pédagogiques.</li> <li>- Avoir un positionnement institutionnel clair : loyauté, neutralité, laïcité.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une expérience professionnelle de 3 ans souhaitée</li> <li>- Participer activement aux processus de développement professionnel quant à la pédagogie Freinet</li> </ul>
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACT	Voir IEN CCPD concerné.

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP2026-012-DIR BILINGUE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Directeur d'école Bilingue</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste de direction en école maternelle et/ou élémentaire bilingue.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>L'objectif est de mettre en œuvre l'enseignement bilingue dans les écoles labellisées. Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur d'une école bilingue exerce ses responsabilités en conformité avec le <b>décret n°89-122 du 24 février 1989</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il anime des réunions, des groupes de travail avec l'équipe pédagogique de l'école, le cas échéant en lien avec le collège, et avec les partenaires associés, pour la mise en œuvre de l'enseignement des disciplines intégré en langue.</li> <li>- Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et de l'enseignement des disciplines en langue.</li> <li>- Il apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide.</li> <li>- Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves en langue et dans les disciplines non linguistiques (DNL).</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la <b>circulaire n°2014-163 du 1<sup>er</sup> décembre 2014</b> relative au référentiel métier des directeurs d'école.</li> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec le programme</li> <li>- Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de l'enseignement bilingue</li> <li>- Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales.</li> <li>- Coordonner et piloter le projet d'école, notamment dans son volet linguistique.</li> <li>- Mutualiser et valoriser les compétences linguistiques et didactiques (DNL) des enseignants.</li> <li>- Impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance d'impliquer les familles.</li> <li>- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du réseau des écoles bilingues.</li> <li>- Apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide.</li> <li>- Participer aux travaux des instances école-collège pour les enseignements en langue et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier.</li> <li>- Disposer d'un niveau minimum B2 dans le cadre européen commun de référence.</li> <li>- Disposer de bonnes connaissances sur l'enseignement de la langue, les enseignements en langue (CLIL/EMILE), les textes officiels, les prescriptions, les recommandations...</li> <li>- Maîtriser les ressources numériques pour l'enseignement de la langue et en langue.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeurs d'école. Il devra être inscrit sur la liste d'aptitude écoles bilingues. L'obtention de la certification complémentaire DNL ou, à défaut, l'engagement à se présenter à cette épreuve de certification est vivement souhaitée.</p>
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>MODALITES DE RECRUTEMENT</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Inspectrice en charge de la mission Langues Vivantes : Sandrine LEVY          Inspectrice en charge la mission Enseignements Internationaux : Pascale OLIVE  <a href="mailto:MissionsLV-EI13@ac-aix-marseille.fr">MissionsLV-EI13@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP2026-013-DIR REP+</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Directeur d'école en REP+ de 12 classes et plus</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le directeur d'école exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Les missions de directeurs sont définies par le décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié, et complété par l'arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école BO spécial n°7 du 11-12-2014.</p> <p>Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015 qui renforce donc la mise en relation entre les écoles et le collège du réseau.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école, avec des spécificités propres à ce dispositif.</li> <li>- Travailler au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés.</li> <li>- Animer des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau d'éducation prioritaire renforcé et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire.</li> <li>- Impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire.</li> <li>- Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école.</li> <li>- Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative.</li> <li>- Participer aux différentes instances du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée.</li> <li>- Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier.</li> <li>- Prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute.</li> <li>- Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet.</li> <li>- Posséder des capacités de communication, d'animation et de coopération.</li> <li>- Avoir un positionnement et une posture en accord avec la fonction.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant ou le directeur devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	DSDEN13 - <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PEP2026-014-DIR OCCITAN</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Directeur d'Ecole « Centre d'enseignement renforcé de la langue régionale occitan ou bilingue occitan »</b>
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une organisation départementale qui définit l'enseignement de la langue régionale dans les établissements du premier degré du département des Bouches-du-Rhône (circulaire du 16 avril 2012)</li> <li>- BO 47 du 16 décembre 2021 « langue et culture régionales – cadre applicable et promotion de leur enseignement » Circulaire du 14/14/2021 (NOR : MENE 2136384C)</li> <li>- Annexes mouvement lettre d'engagement du directeur écoles bilingues ou CEC</li> </ul> <p>Les élèves bénéficient de 3h d'enseignement hebdomadaire de/en langue vivante régionale occitan (le provençal). La moitié des postes de l'école est à profil « occitan ». Ces postes sont réservés à des enseignants ayant l'habilitation en langue vivante régionale occitan délivrée par la commission départementale de validation des compétences en langue régionale. Afin que tous les élèves bénéficient de cet enseignement des échanges de service sont programmés. Annuellement les compétences des élèves sont évaluées au niveau A1 en fin de CM2. La Mission de langue vivante et culture régionales, coordonnée par un IEN et composée de deux conseillers pédagogiques et d'un ERUN assure le développement de l'enseignement et l'accompagnement des écoles labellisées C.E.C et bilingues.</p>
	MISSIONS	<p>Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la <b>circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014</b> relative au référentiel métier des directeurs d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter l'école en mobilisant l'équipe autour des enjeux liés à l'enseignement de la langue régionale notamment coordonner et assurer le suivi du projet d'école dans son volet linguistique et culturel. Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service du projet spécifique de l'école.</li> <li>- Contribuer à l'information des enseignants sur les programmes et les documents d'accompagnement produits par le ministère de l'éducation nationale en lien avec l'enseignement de la langue régionale.</li> <li>- Instaurer et garantir la continuité des enseignements et des apprentissages, en élaborant et mettant en œuvre avec l'ensemble de l'équipe pédagogique des actions de continuité (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...).</li> <li>- Impulser dans l'école la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.</li> <li>- Œuvrer à l'amélioration de la continuité de l'enseignement de la langue régionale au collège de secteur et participer aux travaux concernant le parcours des élèves.</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales,) s'agissant de l'enseignement de la langue vivante régionale.</li> <li>- Organiser des événements spécifiques pour valoriser l'enseignement de la langue régionale.</li> <li>- Contribuer au rayonnement de l'école grâce à une communication mettant en valeur ses actions.</li> </ul>

	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier.</li> <li>- Compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ;</li> <li>- Solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,)</li> <li>- Réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ;</li> <li>- Capacité à travailler en équipe ;</li> <li>- Capacité à communiquer et à travailler avec les familles.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste d'aptitude à la direction d'école,</li> <li>- Habilitation définitive en langue vivante régionale occitan délivrée par la commission départementale de validation des compétences en langue régionale.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	DSDEN13 - <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP2026-015-DIR APPL</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Directeur d'école d'application</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le directeur d'école d'application exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEC de circonscription.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Les missions de directeurs sont définies par le décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié, et complété par l'arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école BO spécial n°7 du 11-12-2014.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école.</li> <li>- Coordonner l'équipe pédagogique des maîtres formateurs et organiser les relations avec l'IEC et l'INSPE.</li> <li>- Participer à la formation initiale en lien avec l'INSPE.</li> </ul> <p>Le directeur, titulaire d'un CAFIPEMF, bénéficie d'une décharge d'enseignement variable en fonction du nombre de classes d'application (décret n°2022-541 du 13 avril 2022). Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 ainsi que l'outil d'accompagnement décrivant les degrés d'acquisition des compétences à l'exercice dans le métier annexé à la note de service n° 2015-055 du 17 mars 2015 constituent le cadre de référence pour construire et orienter son action auprès des enseignants stagiaires ainsi qu'au service d'un développement professionnel progressif et continu.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives.</li> <li>- Prendre en charge des tutorats des professeurs stagiaires (suivi, rédaction de rapports de visites, participation aux bilans de formation et à l'évaluation du stage en responsabilité).</li> <li>- Participer aux accompagnements renforcés et aux dispositifs d'aide des professeurs stagiaires.</li> <li>- Participer au jury de soutenance des mémoires professionnels des professeurs stagiaires.</li> <li>- Participer à des commissions d'entretien.</li> <li>- Participer au jury CAFIPEMF.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier.</li> <li>- Posséder une connaissance approfondie de la didactique</li> <li>- Maîtriser le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation</li> <li>- Avoir une grande aptitude au travail d'équipe, à conduire des réunions et des animations, savoir travailler avec des partenaires.</li> <li>- Posséder des capacités de communication, d'animation et de coopération.</li> <li>- Avoir un positionnement et une posture en accord avec la fonction.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles.</li> <li>- Être titulaire du CAFIPEMF.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	DSDEN13 - <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PEP ASH 2026-001-ERSEH</b>	
		INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant « Réfèrent de Scolarisation » des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)</b>
		PLACE DU POSTE	Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Education nationale, l'ERSEH exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.	
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation («expert scolarité auprès de la MDPH»),</li> <li>- Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation.</li> <li>- Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires,</li> <li>- Être conseiller technique auprès des inspecteurs, chefs d'établissements et directeurs d'école.</li> </ul>	
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés,</li> <li>- Faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AESH, en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés,</li> <li>- Être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AESH...</li> <li>- Assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes le midi, le soir, le mercredi),</li> <li>- Renseigner AGESH et l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales pour ce qui concerne son territoire.</li> </ul>	
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des élèves en situation de handicap</li> <li>- Sens de l'organisation, compétence en secrétariat, pratique de l'outil informatique</li> <li>- Sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire</li> <li>- Discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille</li> <li>- Expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.</li> </ul>	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Titulaire du CAPPEI ou équivalent.	
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.	
	REGIME HORAIRE	Base de 1607 heures annuelles, à respecter et à moduler en fonction des besoins, variables, au cours de l'année scolaire.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>	
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier ERSEH : Mme BORSARO - IEN-ASH Marseille - <a href="mailto:ce.01330881@ac-aix-marseille.fr">ce.01330881@ac-aix-marseille.fr</a> – 04.91.99.68.16	

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP ASH 2026-002-HÔPITAL</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DANS UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN HÔPITAL – Dispositif pour enfants et adolescents malades.</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Les postes sont implantés au sein des centres hospitaliers pour enfants et adolescents malades à Marseille. L'exercice de la mission peut s'effectuer sur La Timone Marseille 5 <sup>e</sup> et l'hôpital Nord Marseille 15 <sup>e</sup> indifféremment (0132489K), ou aux Salins de Brégille implantés à l'hôpital Sainte-Marguerite Marseille 9 <sup>e</sup> (0134534H)
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les différents services de pédiatrie et de chirurgie infantile. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour ou en unité de moyens à longs séjours.</p> <p>Il assure la continuité pédagogique par la proposition de temps de scolarisation, soit en chambre, soit au sein d'une classe, dans le cadre d'un projet pédagogique en lien avec l'établissement d'origine, visant la poursuite du parcours et son retour en établissement scolaire.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation :</li> <li>- Élaborer un projet d'apprentissage,</li> <li>- Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de l'élève,</li> <li>- Travailler en lien étroit avec les différents enseignants de l'établissement d'origine de l'élève,</li> <li>- Utiliser les nouvelles technologies (webcam, internet, visioconférence) afin de garder le contact avec l'école ou l'établissement d'origine,</li> <li>- Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire,</li> <li>- Contribuer, le cas échéant, à la mise en œuvre de l'enseignement dans le cadre de l'APADHE ou d'autres modalités d'enseignement à distance,</li> <li>- Participer si besoin aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation permettant la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation,</li> <li>- Transmettre les informations nécessaires aux bilans réguliers du fonctionnement du dispositif.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades,</li> <li>- Être capable de mettre en œuvre des temps d'enseignement adaptés auprès d'élèves d'âge et de niveau variés, allant de la maternelle au lycée,</li> <li>- Connaître le système éducatif et ses dispositifs, la réglementation en vigueur ainsi que les acteurs institutionnels,</li> <li>- Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation,</li> <li>- Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe,</li> <li>- Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier : M. GOSSE – IEN ASH EST - <a href="mailto:ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr">ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr</a> - 04.42.21.12.99

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PEP ASH 2026-003-CMPP</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant spécialisé en CMPP</b>
	PLACE DU POSTE	Les postes d'enseignants sont implantés : - au CMPP La Roquette d'Arles (0132819U), - au CMPP Henri Wallon d'Aix-en-Provence (0132737E), - au CMPP départemental à Marseille (13006, 13008, 13010, 13012) (0132736D).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé du secteur médico-social répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Le CMPP participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.
	FONCTIONS	L'enseignant contribue à lever les difficultés scolaires des élèves accueillis notamment par la mise en œuvre de séances en co-intervention. Il veille à maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales. L'enseignant est également attentif à développer des actions de personne ressource envers les écoles.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages.</li> <li>- Agir avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Développer des médiations plurielles.</li> <li>- Articuler les actions à celles conduites auprès des élèves par l'équipe enseignante et contribuer au Programme Personnalisé de Réussite Educative ou au Projet Personnel de Scolarisation mis en œuvre.</li> <li>- Recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes du maître dans la classe, du professeur lors des cours, des adultes en général dans l'école ou l'établissement, des parents pour articuler les aides spécialisées.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1er et 2nd degré).</li> <li>- Travailler en équipe pluridisciplinaire.</li> <li>- Être apte à travailler avec des enfants ou adolescents qui présentent des troubles psychiques.</li> <li>- Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide.</li> <li>- Être méthodique, rendre compte, évaluer son action.</li> <li>- Placer son action au service du parcours de l'élève.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> – 04.88.49.10.81

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

REFERENCE		PEP ASH 2026-004-HDJ
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé en hôpital de jour (HDJ-CMP-CAMSP-CATTP)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Les lieux d'implantation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hôpital de jour Montperrin, unité pour enfants, Aix-en-Provence (0134173R),</li> <li>- Hôpital de jour Montperrin, unité pour adolescents Oxalis, Aix-en-Provence (0133191Y),</li> <li>- Hôpital de jour La Ciotat (0132944E),</li> <li>- Château-Guis, hôpital Sainte-Marguerite, Marseille 13009 (0130965D),</li> <li>- Hôpital Le Relais, Marseille 13009 (0133705G),</li> <li>- Espace Méditerranéen de l'Adolescence, Salvator, Marseille 13009 (0133930B),</li> <li>- Hôpital de jour Calypso, Marseille 13014 (0133890H),</li> <li>- Hôpital de jour Valvert (0132685Y) : HDJ La Farandole Marseille 13011 ; HDJ Colibris Aubagne ; CATTP Les Ricochets Allauch,</li> <li>- Hôpital Edouard Toulouse : postes de l'Unité d'enseignement répartis en HDJ, CMP et CAMSP sur Marseille 13001,13002,13003,13013, 13014, 13015, 13016 (0130961Z),</li> <li>- Hôpital de jour Martigues (0132686Z),</li> <li>- Hôpital de jour Montperrin pour enfants et adolescents, Salon de Provence (0133969U),</li> <li>- Centre de psychothérapie infantile, Vitrolles (0133038G).</li> </ul> <p><i>Les postes implantés dans les établissements précités sont vacants ou susceptibles de l'être.</i></p>
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p><b>Les Centres d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMSP)</b> accueillent des enfants de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées.</p> <p><b>Les Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps partiel (CATTP)</b> proposent des prises en charge individuelles ou en groupe pour enfants et adolescents.</p> <p><b>Les Centres Médico-psychologique (CMP)</b> accueillent des enfants et adolescents en difficulté psychologiques et scolaires.</p> <p><b>Les Hôpitaux de jour (HDJ)</b> reçoivent des enfants et adolescents présentant des déficiences, des troubles envahissants du développement, de la personnalité, des retards de développement.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle du chef de service, l'enseignant est le référent pédagogique au sein de la structure. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire, participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement et aux formations. Il met en place des enseignements adaptés en lien avec l'établissement scolaire d'origine de l'élève et le suivi pédagogique selon les modalités définies au sein de l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Il est « personne-ressource » et assure l'interface entre les établissements scolaires et la structure de soins. Il se déplace dans les établissements scolaires des élèves suivis et peut s'inscrire dans une démarche temporaire de co-intervention. Il participe aux équipes pédagogiques et aux équipes de suivi de scolarisation.</p> <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir travailler en équipe, concevoir et mettre en œuvre des modalités de co-intervention au sein de l'équipe pluridisciplinaire,</li> <li>- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale</li> <li>- Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des difficultés psychologiques ou des difficultés d'apprentissage diverses (DYS, TSA, etc.)</li> <li>- Mettre en œuvre des méthodes et des outils d'observation et d'évaluation adaptés et des modalités d'apprentissage personnalisées et explicites,</li> <li>- Se positionner en « personne ressource » pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>IEN ASH responsable du dossier :</p> <p>M. GOSSE – IEN ASH EST - <a href="mailto:ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr">ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr</a> – 04.42.21.12.99</p>

<b>FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP ASH 2026-005-IEM EEAP</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en I.E.M (Institut d'éducation motrice)</b> <b>Enseignant en UEEP (unité externalisée pour enfants polyhandicapés)</b> <b>Enseignant spécialisé SESSAD-EEAP</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut d'éducation motrice (IEM) de Saint-Thys, Marseille 13010 (0130962A)</li> <li>- UEEP école implantée à l'école primaire Sainte Marthe Audisio, Marseille 13014 (0134168K).</li> <li>- SESSAD-EEAP Les Calanques (0133727F)</li> <li>- SESSAD - EEAP Côte Bleue - Marseille 13009 (0133910E)</li> </ul>
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Les IEM ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant d'un handicap moteur (essentiellement infirmité motrice cérébrale) avec ou sans troubles associés, les EEAP accueillent des enfants et adolescents polyhandicapés.</p> <p>Les personnes polyhandicapées « <i>présentent un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique</i> ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élèves de l'<b>IEM Saint-Thys</b> sont majoritairement scolarisés par petits groupes au sein de l'unité d'enseignement. Si les enseignements sont en conformité avec les programmes, les retards dans les apprentissages peuvent être importants. Un partenariat avec des établissements de référence permet des temps de scolarisation en milieu ordinaire pour certains enfants ou adolescents en fonction de leur projet personnalisé de scolarisation et de leur projet personnalisé d'accompagnement.</li> <li>- L'<b>UEEP</b> est un dispositif médico-social accueillant les élèves à l'école. Elle a pour objectif de répondre à des besoins d'élèves connaissant des situations très diverses, pouvant être scolarisés, en nombre restreint, sur des séquences régulières et dont la temporalité est adaptée aux besoins de chaque jeune.</li> <li>- Le <b>SESSAD- EEAP</b> intervient au plus près du milieu de vie des enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe la socialisation et/ou l'accès aux apprentissages. Leur prise en charge, selon la nature des besoins du public accueilli, s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités éducatives et pédagogiques.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<p>Quelle que soit la nature du poste, l'enseignant exerce sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'IEM, l'enseignant intervient dans le cadre du projet de l'unité d'enseignement piloté par la coordonnatrice pédagogique.</li> <li>- Pour l'UEEP, l'enseignant assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité.</li> <li>- Pour le SESSAD-EEAP, après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet avec l'équipe pluridisciplinaire, dont il est membre à part entière. Il construit et coordonne les projets des élèves avec les enseignants de la classe d'origine.</li> </ul>

	<b>MISSIONS</b>	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de la structure (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles de synthèse, de fonctionnement ou de formation,</li> <li>- construit et coordonne les projets des élèves, au sein de l'unité d'enseignement ou avec les classes de référence,</li> <li>- assure une mission d'enseignement auprès des élèves au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves,</li> <li>- formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés,</li> <li>- le cas échéant, accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat</li> <li>- Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants à besoins éducatifs particuliers,</li> <li>- Mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées,</li> <li>- Mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES ET EXPÉRIENCE</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>IEN ASH responsable du dossier :</p> <p>Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> – 04.88.49.10.81</p>

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP ASH 2026-006-IME</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN IME (institut médico-éducatif)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- IME Les Tamaris (0132614W), IME Les Amandiers (0132664A), IME Le Paradou (0131965R), Marseille 08,</li> <li>- IME Vert Pré, Marseille 09 (0133760S),</li> <li>- IME Plateforme autisme Ari, Marseille 13 (0134136A),</li> <li>- IME Mont Riant, Marseille 14 (0132660W),</li> <li>- IME DUE Apar, Marseille 14 (0133997Z),</li> <li>- IME Les Trois Lucs (0132774V), IME Les Figueurs (0133884B), Marseille 12,</li> <li>- IME La Pépinière, La Ciotat (0131287D),</li> <li>- IME Le Colombier, La Roque d'Anthéron (0132668E),</li> <li>- IME Les Cyprès, Salon de Provence (0132659V),</li> <li>- IME Les Fauvettes, Vitrolles (0132773U).</li> </ul>
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'IME est un établissement médico-social qui accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels ou polyhandicapés. Il conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.
	<b>FONCTIONS</b>	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IME, et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Individuel d'Accompagnement.
	<b>MISSIONS</b>	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage,</li> <li>- assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves,</li> <li>- formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés,</li> <li>- accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ;</li> <li>- participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire,</li> <li>- participe aux équipes de suivi de la scolarisation,</li> <li>- est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.</li> </ul> <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;</li> <li>- Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ;</li> <li>- Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.
	<b>CONTACT</b>	<p>IEN ASH responsable du dossier :</p> <p>Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> – 04.88.49.10.81</p>

<b>FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP ASH 2026-007-ITEP ET SESSAD ITEP</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ITEP St-Yves, Moissons-Nouvelles-Pinchat, Aix-en-Provence (0131875T),</li> <li>- ITEP La Sariette, Aix-en-Provence (0132678R),</li> <li>- ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13013 et 13014 (0132661X),</li> <li>- ITEP Les Bastides, Marseille 13010 et 13011, Aubagne (0132676N),</li> <li>- ITEP ARI Nord Littoral, Marseille 13015 et 13016 (0133723B),</li> <li>- ITEP ARI Sanderval, Marseille 13010 et 13008 (0132677P)</li> <li>- ITEP Sainte-Victoire, Aix-en-Provence (0131033C)</li> <li>- SESSAD - ITEP Le Verdier (0133921S), rattachement administratif Cabannes : 2 UE externalisées à Arles et Sénas.</li> </ul>
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques reçoivent des enfants, adolescents et jeunes adultes, orientés par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, et notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pour autant présenter de déficience intellectuelle ou cognitive.</p> <p>La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences.</p> <p>La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ;</li> <li>- les collaborations particulières avec les établissements scolaires.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<p>L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP et sous l'autorité pédagogique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Personnel d'Accompagnement.</p> <p>L'enseignant contribue à lever les difficultés scolaires des élèves accueillis notamment par la mise en œuvre de séances en co-intervention. Il veille à maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales. L'enseignant est également attentif à développer des actions de personne ressource envers les écoles.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participe à l'élaboration du Projet Personnel d'Accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ;</li> <li>- assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves.</li> <li>- accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ;</li> <li>- participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire ;</li> <li>- participe aux équipes de suivi de la scolarisation ;</li> <li>- est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.</li> </ul> <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p>

	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent</li> <li>- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;</li> <li>- Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ;</li> <li>- Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.</li> <li>- Bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation</li> <li>- Bonnes capacités relationnelles (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques)</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> – 04.88.49.10.81

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

REFERENCE		PEP ASH 2026-008-SESSAD TND
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé en SESSAD TND (service d'éducation spéciale et de soins à domicile – Troubles neurodéveloppementaux)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p><b>Attention, l'implantation des postes au sein de l'EMS diffère du secteur d'intervention souvent très large.</b></p> <p>Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement, en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Neurodys PACA (0133953B), Marseille 13001, troubles spécifiques du langage et des apprentissages</li> <li>- SESSAD APAR (0133922T), Aix-en-Provence, troubles du spectre autistique</li> </ul>
	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) intervient au plus près du milieu de vie des enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe la socialisation et/ou l'accès aux apprentissages. Leur prise en charge, selon la nature des besoins du public accueilli, s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités éducatives et pédagogiques. Elle peut aussi se faire au sein d'une UE externalisée.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>FONCTIONS</b>	<p>L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et sous l'autorité pédagogique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Personnel d'Accompagnement.</p> <p>Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet avec l'équipe pluridisciplinaire, dont il est membre à part entière. Il construit et coordonne les projets des élèves avec les enseignants de la classe d'origine.</p> <p>L'enseignant contribue à lever les difficultés scolaires des élèves accueillis notamment par la mise en œuvre de séances en co-intervention. Il veille à maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales. L'enseignant est également attentif à développer des actions de personne ressource envers les écoles.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences.</li> <li>- Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre.</li> <li>- Mettre en place des outils d'évaluation.</li> <li>- Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins.</li> <li>- Maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales.</li> <li>- Participer à la construction du projet d'orientation en partenariat.</li> <li>- Être personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages.</li> <li>- Qualités de rigueur et d'organisation.</li> <li>- Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat.</li> <li>- Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé.</li> <li>- Travail en partenariat avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets.</li> <li>- Connaissances sur les troubles neurodéveloppementaux.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> -04.88.49.10.81

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PEP ASH 2026-009-IDS ET SSEFIS</b>
	INTITULÉ DU POSTE	<b>ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN IDS (Instituts pour déficients sensoriels) &amp; SSEFIS (service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire)</b>
	PLACE DU POSTE	<p>Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- IDV L'Arc en Ciel (0131443Y), Marseille 07, troubles visuels - IRSAM</li> <li>- SSEFIS Les Alpilles, (0133892K), Aix en Provence, troubles auditifs – URAPEDA PACA</li> </ul>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Les <b>instituts pour déficient sensoriel (IDS)</b> assurent le suivi des enfants déficients visuels ou auditifs scolarisés dans les classes ordinaires ou en unité d'enseignement. L'établissement conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.</p> <p>Il existe des établissements accueillant des enfants avec une déficience auditive et d'autres accueillant les enfants avec une déficience visuelle.</p> <p>Le <b>SSEFIS</b> apporte aux familles conseils et accompagnement, il favorise l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent. Le SSEFIS prend en charge des enfants de plus de 3 ans déficients auditifs graves.</p>
	FONCTIONS	<p>L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IDS, et sous l'autorité hiérarchique de l'EN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Individuel d'Accompagnement.</p> <p>L'enseignant contribue à lever les difficultés scolaires des élèves accueillis notamment par la mise en œuvre de séances en co-intervention. Il veille à maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales. L'enseignant est également attentif à développer des actions de personne ressource envers les écoles.</p>
	MISSIONS	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage,</li> <li>- assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves,</li> <li>- formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés,</li> <li>- accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ;</li> <li>- participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaire,</li> <li>- participe aux équipes de suivi de la scolarisation,</li> <li>- est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;</li> <li>- Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ;</li> <li>- Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages.</li> <li>- Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.</li> <li>- Compétences en langage adapté : braille pour les déficients visuel, LSF pour les déficients auditifs.</li> </ul>

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> – 04.88.49.10.81